

No 41

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 SEPTEMBRE 2024

Lieu : Salle du Conseil Municipal

Présidence : M. Patrick Mützenberg

La séance est ouverte à 19h en présence de :

Mme Stéphanie Lammar, Maire, M. Raffaele Fraomene, Conseiller administratif, et Mme Sonja Molinari, Conseillère administrative

Mmes Alice Bertholon, Marie-France Châtelain, Katia De Conti Kalonji, Elif Kaytak, Christiane Kolla Barnes, Brigitte Leuzinger, Loulou Morisod, Céline Sana-Oppliger, Laurence Uldry, Conseillères municipales.

MM. Jean-Marc Antonioli, Loïc Antonioli, Pierre Baertschi, Dominique Barbuzzi, Julien Barro, Philippe Calame, David Chérix, Arnaud Ducellier, Alain Etienne, Axel Gubler, Jean-Pierre Isabella, Dominique Jacot, Nicolas Kupferschmid, Didier Lauret, Matthias Meyer, Claude Morex, Patrick Mützenberg, Didier Prod'hom, Alain Voignier, Dominique Von Burg, Etienne Zongo, Conseillers municipaux.

Sont excusés : Mmes Emmanuelle Merle et Julide Turgut Bandelier ainsi que M. Jean-Jacques Gerster

Le Président ouvre la séance. Il salue le Conseil administratif, le Secrétaire général et son adjointe, les membres de l'administration et le public qui suit les débats en présence ou à distance.

L'ordre du jour étant à la disposition de chacune et chacun et du public sur le site internet ou CMnet, il n'en est pas fait lecture.

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 20 juin 2024
2. Communications du Conseil administratif
3. Communications du Bureau du Conseil municipal
- Propositions du Conseil administratif**
4. Délibération administrative **DA 171-2024 P** : Proposition du Conseil administratif relative à l'ouverture d'un crédit d'investissement de CHF 196'000.— TTC (dont CHF 9'351.88.— TTC d'activation de prestations effectuées par le personnel communal) destiné à la démolition partielle du bâtiment principal des Halles de la Fonderie, à la réalisation d'un espace culturel temporaire à ciel ouvert et d'une ressourcerie de quartier temporaire, parcelle N° 2562 sise 17- 19 avenue Cardinal-Mermillod à Carouge
5. Délibération administrative **DA 173-2024 P** : Proposition du Conseil administratif relative à la conclusion d'un bail de 30 ans pour la réalisation d'une nouvelle structure d'accueil de la petite enfance (SAPE) dans l'îlot A du PAV à Carouge
6. Délibération administrative **DA 175-2024 P** : Proposition du Conseil administratif relative à l'ouverture d'un crédit de réalisation de CHF 4'285'000.— TTC (dont CHF 204'029.— d'activation de prestations effectuées par le personnel communal) destiné au réaménagement du carrefour entre la rue Antoine-Jolivet et la route des Jeunes en lien avec le concept d'accessibilité du secteur de l'Etoile

7. Délibération administrative **DA 176-2024 P** : Proposition du Conseil administratif relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 20'000.— en faveur de Médair pour son aide aux réfugiés dans deux camps situés en plein désert au Tchad
8. Délibération administrative **DA 177-2024 P** : Proposition du Conseil administratif relative à l'ouverture d'un crédit d'études de CHF 705'000.— TTC (dont CHF 33'565.— TTC d'activation de prestations effectuées par le personnel communal) destiné à l'élaboration du projet des espaces publics pour la 1ère étape du quartier Grosselin ainsi que le réaménagement de la rue Jacques-Grosselin (phases SIA 21-31)

Propositions des membres du Conseil municipal

9. Motion **MO 037-2024 R** : « Promotion de la mobilité douce et de l'activité physique »
10. Motion **MO 039-2024 R** : « Pour une reconnaissance dans l'espace public du rôle joué par les femmes dans l'histoire genevoise ou carougeoise »
11. Motion **MO 041-2024 P** : « Pour la végétalisation des cours d'écoles de la Ville de Carouge »
12. Motion **MO 042-2024 P** : « Couverture de la place de Sardaigne »
13. Motion **MO 043-2024 P** : « Fête du sport et de la santé »
14. Postulats
15. Résolution **RM 009-2024 P** : « Promenade des orpailleurs : signalétique et sécurisation »
16. Pétition **PE 018-2024 P** : « Pour la création de logements avec encadrement pour personnes âgées (I.E.P.A) dans notre commune »
17. Questions

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 20 JUIN 2024

- Le Président soumet au vote le procès-verbal de la séance du 20 juin 2024.

En raison d'un problème technique, le vote a lieu à main levée.

Le procès-verbal de la séance du 20 juin 2024 est approuvé à l'unanimité des personnes présentes moins une abstention.

2. COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Communications de Mme Lammar :

Service constructions, entretien des bâtiments et sports (SCES)

Comme vous le savez, Grégoire Joannou, chef du SCES, va prochainement prendre sa retraite. Le processus qui vise à le remplacer, après une tentative qui, malheureusement, n'a pas abouti, suit encore son cours. Nous constatons en effet qu'il n'est pas facile de trouver la perle rare, sachant qu'entre notamment les constructions, l'entretien des bâtiments, le sport, les compétences managériales, la compréhension des enjeux communaux et la spécificité d'une collectivité publique, c'est en réalité un véritable couteau suisse que nous recherchons.

En parallèle à ce constat, vous avez pu remarquer que le pôle sport s'est développé de manière importante à Carouge ces dernières années. La vision politique sportive communale, qui vise à promouvoir tous les sports pour tout le monde, comme moyen de santé publique, de développement personnel, de cohésion sociale et d'intégration, s'est renforcée grâce à la création d'un secteur sport. Différentes nouvelles installations et projets, comme le carrefour du mouvement, la nouvelle piscine, les camps Sports & fun dont nous vous parlerons tout à l'heure, le futur bâtiment au chemin Vert, la réhabilitation du stade et les projets dans le PAV, ont vu ou vont voir le jour ces prochaines années et il conviendrait également d'anticiper les besoins face au développement de notre Commune. L'accompagnement des associations sportives dont la gestion est toujours rendue plus complexe et qui s'apparentent à de véritables petites PME est aussi un enjeu important. Tout cela justifierait pleinement la création d'un Service des sports à part entière.

Nous y réfléchissons depuis déjà quelque temps au sein du Conseil administratif et aujourd'hui, il nous est apparu que c'était le bon moment pour le faire, au vu aussi du changement de chef de service à la tête du SCES. Le Conseil administratif a donc validé la proposition de création d'un nouveau service des sports qui vous sera faite dans le cadre du prochain budget, car un poste de chef de service des sports sera porté au budget 2025. En attendant, nous remercions Grégoire Joannou de se rendre encore disponible pour la Commune jusqu'en décembre prochain. Ensuite, une gouvernance intermédiaire sera mise en place jusqu'à la venue du ou de la nouvelle cheffe du service des constructions et des bâtiments, ainsi que, si vous validez ce poste, du ou de la nouvelle cheffe du service des sports.

Parcours céramique carougeois et exposition au Musée de Carouge

En 2024, le Parcours céramique carougeois fête ses 35 ans. À cette occasion, Émilie Fargues, directrice, et Frédéric Baudet, commissaire associé, ont conçu une programmation sur le thème des écritures, des images, des messages. Que la céramique soit vectrice de messages ou le message lui-même, elle est devenue un médium incontournable dans l'expression artistique de cette dernière décennie. Ce retour en force

s'inscrit-il en réaction à une société de plus en plus aspirée par l'immédiateté et l'immatérialité numérique ? Ou est-il le reflet d'un lien puissant et continu à un matériau qui, depuis la nuit des temps, donne forme à tant d'objets de notre quotidien ? Le médium de terre est sans doute celui qui fait le plus référence à la réalité du monde qui nous entoure, celle du sol, du paysage et de la nature. La céramique est donc l'un des supports parmi les plus libres qui soient. Elle permet aussi bien de transmettre une émotion qu'un message moral ou politique ou encore de servir l'expression d'une vision personnelle, d'un imaginaire.

Le Parcours céramique carougeois a débuté samedi dernier et se terminera dimanche prochain. Vous pouvez le parcourir de galerie en galerie puisque de nombreuses expositions sont proposées, mais également des conférences, démonstrations et ateliers qui viendront chacun à leur manière nourrir le propos de cette 18^{ème} édition. Pendant les neuf jours d'événements, le Parcours céramique carougeois entend confirmer l'universalité de la céramique et sa convivialité.

Je tiens aussi à remercier tous les partenaires de ce Parcours céramique, sachant que les nombreuses galeries font de grands efforts pour toujours proposer de nouveaux événements et se mettre à disposition de la population et du Parcours.

En parallèle à ce Parcours, la nouvelle exposition du Musée de Carouge met les arts du feu à la fête, pour la 19^{ème} édition du concours international de céramique de la Ville de Carouge. Depuis 1987, tous les deux ans, le Musée de Carouge célèbre la création céramique contemporaine autour d'une thématique imposée lors d'un concours international. Cette année, c'est la fête qui est le thème retenu, faisant écho à la fois à la réputation festive de la Cité sarde, connue historiquement pour ses auberges, ses cabarets, et son ouverture dans un contexte autrefois austère, mais également au 40^{ème} anniversaire du Musée.

Pour ce concours, ce ne sont pas moins de 560 artistes de 57 pays différents qui ont été inspirés par cette thématique et qui ont répondu à l'appel à candidature. Le jury a sélectionné 52 artistes (dont 34 artistes femmes et 20 hommes) âgés de 19 à 73 ans, provenant de 19 pays, qui sont donc exposés au Musée de Carouge depuis samedi et ce jusqu'au 1^{er} décembre prochain. De nombreuses animations et médiations sont également proposées autour de cette exposition.

A noter également que vous êtes cordialement invités à la soirée de clôture du Parcours céramique carougeois qui aura lieu à la Fondation Bruckner dimanche prochain à 18h30.

Travaux du stade

Je vous informais en juin de la nécessité d'effectuer des travaux d'urgence au stade pour la mise en conformité à la Challenge League. Je vous informe aujourd'hui qu'une partie de ces travaux ont été effectués pour un montant d'environ CHF 140'000.-. Nous avons eu l'occasion d'en discuter de manière détaillée lors de la commission Sports et loisirs de la semaine passée, qui a également été l'occasion de vous informer que d'autres travaux seront encore obligatoires pour être aux normes de la Challenge League. Une délibération vous sera prochainement soumise à cette fin.

Communications de M. Fraomene :

Brochure « Petite enfance, Grands enjeux »

Pour faire suite à la communication du mois de juin, le secteur de l'enfance du service des affaires sociales vous informe que la présentation de la brochure « Petite enfance, Grands enjeux » aux équipes petite enfance a eu lieu le 26 août 2024. Cette soirée a réuni près

de 200 personnes œuvrant soit dans l'association subventionnée, soit au sein de l'administration pour l'accueil des enfants d'âge préscolaire et leur famille.

Après un message de bienvenue de ma part en qualité de magistrat en charge des affaires sociales, la responsable petite enfance ayant initié et développé le projet a présenté la genèse de la brochure aux équipes éducatives et techniques. La soirée s'est poursuivie par la présentation de différents projets développés dans les structures sur les thématiques du soutien à la parentalité, du multi-âge, de l'accueil familial de jour, de l'accompagnement des enfants ayant des besoins particuliers ou de l'alimentation durable. Cette soirée qui s'est conclue par un discours du chef de service a réuni pour la première fois l'ensemble des acteurs de la petite enfance. Ce fut un véritable succès et cela a permis de rappeler la volonté communale d'avoir une petite enfance cohérente, professionnelle et engagée dans ses missions.

Espace de logopédie petite enfance

Le secteur de l'enfance du service des affaires sociales collabore étroitement avec le Bureau de l'intégration et de la citoyenneté (BIC) pour la mise en place de projets en faveur des enfants. Dans ce cadre, un espace de logopédie petite enfance dédié aux enfants âgés de 1 à 4 ans a été mis en place au sein de l'EVE de la Fontenette, un jeudi sur deux, de 15h30 à 17h dès ce jour. Cet accueil gratuit et sans rendez-vous permet aux parents de recevoir des conseils ainsi qu'un soutien par des professionnels en vue de répondre au mieux aux besoins langagiers et communicationnels de leurs enfants. Il est animé par deux logopédistes (une de Carouge et une du service de la guidance infantile), lesquelles pourront également orienter les familles si besoin. Ce projet porté par l'unité de guidance infantile des HUG en collaboration avec l'Association des logopédistes indépendants de Genève et l'Association romande des logopédistes diplômés est entièrement financé par le BIC.

Court métrage « Dans la place »

Je vous avais présenté le projet de micro-trottoir autour des questions de racisme et de migration commandé par la commission de l'intégration et réalisé par Mme Rachel M'Bon. Le résultat est un très beau court métrage, un film dans un film, qui raconte la rencontre entre ces cinq jeunes, dont trois Carougeois et deux jeunes requérants d'asile mineurs non accompagnés, leur parcours de vie, la question du racisme, l'ancrage carougeois et la capacité dans la société. L'avant-première a eu lieu le jeudi 30 mai dernier au cinéma Bio avec plus de 130 personnes présentes et beaucoup d'émotions.

À présent, l'intention est de diffuser ce court métrage *via* divers canaux afin notamment de susciter la réflexion et l'échange autour de ces importantes questions de société. Le film va tout prochainement être projeté lors du festival de Lugano, au Festival international des droits humains de Genève (FIFDH) et d'autres événements organisés par l'UNIGE et la HEAD. Une diffusion sur la RTS devrait également se concrétiser et nous souhaitons par ailleurs promouvoir cette réalisation auprès du DIP pour la mise en place de projections dans les écoles.

Restaurant participatif de la Cité Léopard

A la suite du processus d'engagement des jeunes de l'Ecole hôtelière de Genève et de Projets Emploi Jeunes (PEJ), le Conseil administratif s'est déterminé parmi une liste de propositions et a choisi le nom du café-restaurant : Le Félin. Ce café-restaurant ouvrira ses portes le printemps prochain et servira de nouvel outil pour la structure Projets Emploi Jeunes. Il permettra aux conseillères en insertion de placer des jeunes suivis par le PEJ dans des stages longue durée au service à table et en cuisine encadrés par des

professionnels. Le processus de recrutement des maîtres socioprofessionnels est en cours.

Projet « Faire la ville avec les jeunes »

J'ai le plaisir de vous informer que le projet du service des affaires sociales « Faire la ville avec les jeunes » a été retenu pour un financement de la Confédération via le programme Citoyenneté à hauteur de CHF 300'000.- auquel s'ajoute un soutien de CHF 90'000.- du Bureau des étrangers et de la citoyenneté de l'État et du canton de Genève.

Ce projet prévu sur trois ans a pour but de permettre une implication progressive des jeunes de Carouge dans les concertations relatives au projet urbain PAV. Porté par un partenariat avec l'association Forum Grosselin, le projet vise à développer un dispositif de participation progressive à l'intention des jeunes, débutant avec des activités ludiques en lien avec le sport et la culture, passant par des aménagements temporaires, pour se terminer avec un atelier permettant aux jeunes de codécider sur deux objets choisis et délimités par le Conseil administratif. Il doit permettre à tout un chacun, et spécialement aux jeunes les moins outillés, de prendre place au cœur de la cité d'aujourd'hui et de dessiner celle de demain.

Journée internationale des personnes âgées

Comme vous le savez, nous assistons à un vieillissement rapide de la population. C'est la raison pour laquelle l'Organisation des Nations Unies a décrété le 1^{er} octobre une journée internationale des personnes âgées. A cette occasion, et alors que la Ville de Carouge vivra ces prochaines années l'un des plus grands développements urbains connus en Suisse, nous avons souhaité inviter les seniors de la commune à la manifestation « Carouge 1950-2050 ».

Menée en collaboration avec la Fondation Autrefois Genève, la manifestation s'appuiera sur la présence d'un historien et de la responsable du secteur de l'urbanisme ainsi que sur un documentaire inédit réalisé pour l'occasion. Basée sur des images d'archives et des témoignages, cette manifestation ambitionne de mettre en reflet la transition connue par Carouge dans les années 1950 au moment de la construction des Tours avec celle qu'elle va rencontrer ces prochaines décennies avec le projet urbain PAV.

Célébration de plus de 40 ans d'aide aux pays en voie de développement

Le Conseil administratif a le plaisir de vous inviter ainsi que la population à célébrer plus de 40 ans de coopération internationale lors d'une soirée, le lundi 7 octobre à 18h30 au cinéma Bio. Une brochure a été réalisée pour marquer cet engagement.

Le documentaire « Mujeres del agua » (les femmes de l'eau), au Pérou, qui dévoile le projet phare actuellement soutenu par la Ville de Carouge, sera projeté en avant-première le 7 octobre prochain. Ce projet est mené par l'association Emp'ACT et son partenaire local Descosur. Je relève la participation de M. Gilles Mulhauser, directeur de l'Office général cantonal de l'eau, qui prendra la parole pour mettre en lumière la politique cantonale en matière de gestion de l'eau. La soirée sera ponctuée par un apéritif dînatoire préparé par Foyer-Handicap et offert par la Ville de Carouge.

Evènement « A pied à l'école »

L'association des parents des élèves des Pervenches et de Montfalcon, en collaboration avec la Fédération des associations des parents d'élèves de l'enseignement obligatoire, et l'important soutien de la Ville de Carouge, organise une marche en musique dans le

cadre de la journée internationale « A pied à l'école » demain 20 septembre à 7h30, depuis la bibliothèque jusqu'à l'école provisoire de Baylon.

Mme Anne Hiltbold, conseillère d'État, nous fera l'honneur de sa présence et j'aurai moi-même le plaisir d'y représenter le Conseil administratif. Des animations accompagneront les enfants sur le chemin des écoliers de 7h30 à 8h. Le cortège se terminera avec un petit-déjeuner offert par l'association des parents d'élèves dans la cour de l'école et les parents pourront ensuite visiter ce nouveau bâtiment provisoire.

Cet événement permet de valoriser les trois lignes de pédibus mis en place par ladite association, tout comme le chemin des écoliers sécurisé défini par notre police municipale que je profite de remercier ce soir. Ces démarches s'inscrivent dans la volonté du Conseil administratif de sécuriser au maximum les trajets des enfants envers l'école provisoire de Baylon.

Nouveaux camps Sports & Fun (communication conjointe avec Mme Lammar)

J'ai le plaisir de vous présenter le bilan très positif de la première édition de nos camps multisports baptisés Sports & Fun qui se sont déroulés cet été. Ces camps ont eu lieu en deux sessions ; la première du 1^{er} au 5 juillet et la seconde du 12 au 16 août à l'école de la Tambourine. Nous tenons à exprimer notre sincère gratitude à M. Jean-Marc Antonioli, concierge de l'établissement, dont la disponibilité a été essentielle pour le bon déroulement des deux semaines de camp.

Dès la première semaine, nous avons accueilli 48 enfants, atteignant ainsi la capacité maximale fixée. Au total, les deux semaines de camp ont permis à 82 enfants, âgés de 6 à 12 ans, de participer à diverses activités sportives et ludiques. Ces jeunes ont été encadrés par une équipe de neuf moniteurs qualifiés titulaires du certificat Jeunesse+sport.

L'ensemble de ce projet a été pensé pour répondre au mieux aux contraintes des parents en matière d'organisation et de compatibilité avec leurs horaires de travail. Nous avons ainsi décidé d'abaisser l'âge minimum de participation à 6 ans au lieu des 8 ans initialement prévus. Plusieurs enfants issus de familles en difficultés financières ont pu participer au camp avec un appui financier adéquat à travers les analyses de nos travailleuses sociales. Je remercie le service des sports et le service des affaires sociales pour l'étroite collaboration et pour ce magnifique projet qui a vu le jour. Je laisse la parole à Mme Lammar pour la suite de la communication.

Ce programme de camp proposait une très grande variété d'activités avec 17 disciplines sportives et ludiques différentes la semaine. Notre objectif principal, au-delà de proposer une solution de garde pour les parents pendant les vacances scolaires, était d'éveiller chez les enfants un intérêt pour le sport. Nous espérons que certains d'entre eux poursuivront cette découverte en s'inscrivant dans des clubs sportifs, idéalement carougeois. Les enfants ont pu s'adonner à des sports populaires comme le football, le basket, le badminton ou le volleyball, mais également découvrir des activités moins courantes comme le tchoukball, l'ultimate frisbee et même une danse, le breakdance.

Le volet fun du camp a tout aussi été important. Nous tenons à remercier chaleureusement à ce titre la ludothèque de Carouge pour le prêt généreux de matériel qui a permis aux enfants de profiter pleinement des jeux libres et d'activités de découverte et d'équilibre. Les moments passés également à la piscine de la Fontenette, ainsi que les grands jeux tels que le chat perché géant ou la chasse au trésor du dernier jour ont créé sans aucun doute des souvenirs mémorables remplis de joie, de partage, d'entraide et de complicité.

Nous notons avec grand plaisir que les retours reçus tant des enfants, des parents que des moniteurs ont été extrêmement positifs, ce qui nous encourage à pérenniser cette initiative dans les années à venir.

Communications de Mme Molinari :

Réduction des déchets incinérables des ménages

J'ai le grand plaisir de vous annoncer que la Ville de Carouge a réalisé une avancée majeure en matière de gestion des déchets. En 2023, la production de déchets incinérables des ménages s'est réduite à 158,7 kg par habitant et par an, dépassant ainsi l'objectif du Plan cantonal de gestion des déchets, qui visait 160 kg par habitant et par an d'ici 2024.

Cette performance, qui représente une réduction de 20 kg par personne depuis 2017, soit une baisse de 11,2 %, témoigne des efforts soutenus des services communaux et marque une étape clé et encourageante vers une ville plus durable.

Cette réussite résulte d'une collaboration exemplaire entre le service de l'urbanisme (SURB) et le service de la voirie, des espaces verts et du matériel (SVEM). Ensemble, ces services ont modernisé les écopoints, équipé les immeubles de systèmes de tri adaptés, soutenu les entreprises dans l'amélioration de leurs infrastructures de gestion des déchets, et sensibilisé les citoyens, citoyennes, écoles et commerces à l'importance de réduire les déchets à la source. La campagne Carouge Zéro Déchet, en partenariat avec Zero Waste Switzerland, a joué un rôle central dans ces efforts.

Pour renforcer le tri à la source, des initiatives innovantes ont été mises en œuvre, telles que la campagne cantonale de la petite poubelle verte lancée en 2016. Cette campagne a permis de distribuer gratuitement 5'000 kits de tri composés d'une poubelle verte aérée et de sacs compostables, garantissant ainsi une meilleure qualité du compost. En 2021, la Ville de Carouge a à nouveau encouragé les habitantes et habitants à trier le compost en créant une poubelle verte géante sur la place de l'Octroi et en distribuant 3200 poubelles vertes et le double de nouveaux sacs compostables.

De plus, Carouge a intégré des technologies avancées dans ses systèmes de collecte, telles que des camions équipés de pesée embarquée pour un suivi précis des déchets. Le SVEM, en collaboration avec l'équipe Zéro Déchet, a également lancé un projet pilote dans le quartier des Tours, utilisant l'identification électronique des containers et organisant des ateliers de sensibilisation afin d'améliorer les pratiques de tri sélectif. Un nouveau type de collecte pilote a été mis en place, regroupant plusieurs fractions de déchets valorisables dans un seul contenant, et modifiant les écopoints pour mieux gérer des matières comme le papier-carton, le verre et les textiles.

Ces mesures s'inscrivent dans les objectifs du Plan cantonal de gestion des déchets 2020-2025, visant à réduire les déchets incinérables, améliorer le tri et la valorisation des déchets, et éliminer progressivement les déchets sur le territoire. L'obligation de tri récemment instaurée par le Canton – et qui est actuellement en discussion au niveau fédéral – renforce cette dynamique, avec un objectif de réduction de 25 % des déchets incinérables d'ici 2025.

La Ville de Carouge se distingue par des résultats significativement inférieurs à la moyenne cantonale. Ces résultats et cet engagement vers moins de déchets sont vraiment réjouissants. Nous sommes fiers et nous remercions les services municipaux, ainsi que les citoyens, citoyennes et entreprises, pour leur précieuse contribution.

Régulation du trafic deux-roues dans la zone piétonne durant les marchés (jeudis et samedis)

Ce soir, je vous annonce la mise en place dès la semaine prochaine de l'interdiction de circuler pour les vélos, vélos électriques et e-trottinettes dans la zone piétonne lors des marchés des jeudis et samedis.

Cette mesure fait suite au postulat 002-2022 et à la motion 027-2022 demandant une régulation de la circulation des cycles dans la zone piétonne durant les marchés.

Après des échanges nombreux, comme je vous en avais fait part, entre l'office cantonal des transports, la police municipale et le service de l'urbanisme pour étudier les options possibles en prévision de la mise en place d'une telle régulation, une solution a été trouvée pour l'établissement de la réglementation en conformité avec les lois existantes et arrêtés déjà en force. La procédure de mise à l'enquête publique et de rédaction d'un arrêté de circulation pour publication dans la FAO arrive à son terme avec une entrée en vigueur ce samedi 21 septembre.

Des panneaux d'interdiction de circuler pour les vélos – électriques ou non – et trottinettes électriques, munis d'une plaquette complémentaire spécifiant « Durant les marchés, les jeudis de 14h à 21h et les samedis de 6h à 14h » seront donc posés aux deux entrées de la zone piétonne, soit à l'angle Vautier / Marché et Temple / St-Joseph dès le samedi 21 septembre. Ceux-ci permettront à la police municipale de verbaliser les éventuels contrevenants à cette mesure de circulation. La mise en œuvre de cette mesure sera accompagnée par des actions de prévention par la police municipale.

À noter que lors de grandes manifestations telles que la Grande Braderie ou le Marché de Noël, les mesures spécifiques de police permettent de réglementer directement une interdiction totale de circuler à tous les véhicules.

Place de jeux pour enfants à mobilité réduite

J'ai le plaisir de vous annoncer l'inauguration officielle de la place de jeux pour enfants à mobilité réduite qui se tiendra le 2 octobre prochain de 17h à 19h au parc du Boulodrome.

Ce projet a vu le jour à la suite de la prise de contact avec la Mairie en octobre 2022 par l'Association Gabriel (ASSOGA), association née de la volonté de la grand-mère de Gabriel, un petit garçon né IMC en 2011, d'aider d'autres enfants extraordinaires dans leurs quotidiens et à vivre une vie « normale ». ASSOGA a proposé la mise à disposition d'un jeu pour enfants à mobilité réduite et demandé à la Ville de Carouge des emplacements sur le territoire communal pour leurs installations ainsi qu'une aide financière pour la mise en place.

Cette demande s'inscrivant dans la volonté de la Ville de Carouge d'offrir des prestations inclusives, il était naturel d'y répondre de manière positive. Ainsi ASSOGA ayant offert le tourniquet type Pollux, nous avons aussi acquis une balançoire type Zébulon et le service de l'urbanisme a procédé à leurs installations respectivement dans le parc du Boulodrome et celui des Tours (parc Avia).

L'assemblage et la mise en place des jeux a été fait en collaboration avec l'entreprise spécialisée Public.places.ch.

De plus, dans le cadre des travaux de réaménagement du parc Noie-tes-Puces en lien avec la voie verte d'agglomération, un jeu d'eau ainsi qu'un jeu de sable avec des accès facilités pour les enfants à mobilité réduite seront mis en place d'ici au printemps 2025.

Offre d'abonnements annuels à la Manivelle pour les Carougeoises et Carougeois

La coopérative La Manivelle Genève gère une bibliothèque d'objets. Son objectif est de mutualiser des objets qui ne sont utilisés que quelque fois par an et permettre aux ménages à petit budget – et à toute personne intéressée par la démarche – l'accès à moindre frais d'objets parfois coûteux.

En collaboration avec la Fondation Trajets, elle a ouvert une antenne à Carouge en décembre 2020 au passage de l'Intendant 8. On y trouve du matériel de camping, de sport, de cuisine, mais également des outils et bien d'autres objets.

La proposition de mutualisation d'objets de La Manivelle s'inscrit dans une démarche de consommation responsable et de zéro déchet, que la Ville de Carouge encourage largement.

Afin de soutenir l'antenne de Carouge et les ménages carougeois, la Ville de Carouge offre depuis le début du mois 20 abonnements (d'une valeur de CHF 100.-) à sa population, sur la base de ce que font déjà d'autres communes. L'acquisition de ces abonnements se fait via l'enregistrement sur le site de la Manivelle, qui refacture ensuite aux communes les abonnements concernés. Toutes les informations utiles se trouvent sur le site de la Ville de Carouge. En fonction du succès rencontré, la subvention pourra être reconduite en 2025.

3. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

Courrier reçu

Un courrier intitulé « Pétition pour préserver la santé des chiens à Genève » a été reçu. Il porte sur une erreur dans la rédaction du règlement d'application de la loi sur les chiens du 27 juillet 2011. La pétition a été envoyée au Grand Conseil et au Conseil municipal de Genève, mais également aux conseils municipaux de communes genevoises, parmi lesquelles Carouge. Elle n'est pas du ressort de la commune de Carouge et une réponse sera donnée dans ce sens aux pétitionnaires. Toutefois, le Bureau a décidé de mettre la pétition sur CMNet, afin que celles et ceux qui le souhaitent puissent la consulter.

Changements dans la représentation des partis au sein des commissions extraparlémentaires

Le groupe socialiste fait part du changement suivant soumis à la validation du Conseil municipal. Au sein de la commission COSI (solidarité internationale), Mme Marianne Perrenoud sera remplacée par Mme Elisabeth Decrey Warner.

Le groupe des Vert.e.s fait part des changements suivants soumis à la validation du Conseil municipal.

- Au sein de la Fondation carougeoise pour le logement des personnes âgées, Mme Sarah Lachat remplace Mme Isabelle Juan-Milbert.
- Au sein de la commission COSI (solidarité internationale), Mme Valérie Thöni remplace Mme Safiatou Simporé Diaz.

Pour ces modifications, il s'agit en principe d'une validation tacite par communication du bureau au Conseil municipal.

Aucune opposition n'étant formulée, le Président constate que ces changements sont validés.

Voyage du Conseil municipal

Pour rappel, le voyage était initialement prévu pour le premier week-end du mois de novembre. La Toussaint étant fériée, il s'avère qu'il aurait été impossible de visiter les archives, alors que cette visite est un des points essentiels du voyage du Conseil municipal. Le Président est donc contraint de reporter le voyage à 2025, si possible au mois de mai. Il tient à s'excuser pour les désagréments causés par ce changement, certains et certains ayant vraisemblablement posé un jour de congé. Il remercie M. Di Stefano, qui a passé maints appels auprès des archives pour essayer de les convaincre de recevoir le Conseil municipal le 1^{er} novembre, malheureusement sans succès.

Coupe de pétanque des élues et élus

Le Président a le plaisir d'annoncer que la coupe de pétanque des élues et élus a été remportée par des représentants du Conseil municipal, Mme Uldry et M. Voignier, pour la troisième année consécutive. Il les félicite chaleureusement pour cette performance. La coupe est désormais définitivement acquise à la Commune.

PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

4. DÉLIBÉRATION ADMINISTRATIVE DA 171-2024 P : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE À L'OUVERTURE D'UN CRÉDIT D'INVESTISSEMENT DE CHF 196'000.— TTC (DONT CHF 9'351.88.— TTC D'ACTIVATION DE PRESTATIONS EFFECTUÉES PAR LE PERSONNEL COMMUNAL) DESTINÉ À LA DÉMOLITION PARTIELLE DU BÂTIMENT PRINCIPAL DES HALLES DE LA FONDERIE, À LA RÉALISATION D'UN ESPACE CULTUREL TEMPORAIRE À CIEL OUVERT ET D'UNE RESSOURCERIE DE QUARTIER TEMPORAIRE, PARCELLE N° 2562 SISE 17- 19 AVENUE CARDINAL-MERMILLOD À CAROUGE

Mme Lammar introduit le sujet. Chacun et chacune connaît ce lieu pour y avoir vécu des soirées, des événements ou des spectacles. Ce bâtiment, situé à l'avenue Cardinal-Mermillod, a accueilli, à partir des années 1930 jusqu'aux années 1980, une fonderie d'art qui confectionnait des sculptures – ce sont plusieurs structures d'Ivan Larson, notamment, qui ont été conçues aux Halles de la Fonderie. Par la suite, ces halles ont accueilli des événements de la ville de Carouge, puis le bâtiment des ateliers a abrité tout d'abord la Fondation Bruckner, puis le collectif La Fonte. Hélas, depuis plusieurs années, ce lieu est confronté à de graves problèmes de sécurité qui, dans un premier temps, avaient contraints la Commune à limiter les événements qui y étaient tenus. A noter que le Canton n'avait autorisé que quelques événements par an. Puis, dans un second temps, depuis l'automne 2022, la ville de Carouge a été obligée de fermer cet endroit, puisqu'une étude avait conclu que la sécurité du bâtiment était fortement compromise et ne pouvait être garantie au vu de l'âge du bâtiment, la présence d'infiltrations, la faible section des éléments bois et l'état des éléments bois porteurs visibles. En résumé, il y avait un risque d'effondrement. Les ateliers, même s'ils demeurent vétustes, ne sont pas concernés par cette urgence sécuritaire, de sorte qu'ils ont pu continuer à accueillir le collectif La Fonte. En parallèle, une réflexion sur le quartier est en cours depuis maintenant déjà plusieurs années dans le cadre de l'élaboration du PLQ. A noter également que la Commune avait, en 2017, déjà sollicité une étude pour savoir quelles seraient les possibilités futures de ces halles, étude qui avait abouti à la conclusion qu'une mise aux normes n'était, hélas, pas envisageable, puisqu'elle entraînerait la perte quasi totale de l'âme des lieux, avec peu de conservation et beaucoup de neuf, une perte importante des droits à bâtir de la

ville de Carouge, une impossibilité de développer d'autres programmes répondant aux besoins du quartier, et un coût particulièrement substantiel et dès lors disproportionné. Forts de ces événements, à savoir l'évolution du quartier et l'impossibilité de maintenir l'exploitation du bâtiment tel quel, deux commissions TCR se sont réunies en 2017, à l'issue desquelles il avait été préavisé de valider l'hypothèse de démolition à terme du bâtiment des halles de la fonderie et de développer un projet neuf relocalisé sur le périmètre du PLQ Minoterie, que ce soit sur cette parcelle des halles ou ailleurs, à la condition également que le bâtiment ne soit pas détruit avant l'autorisation de construire d'un autre bâtiment. Mme Lammar rappelle qu'à l'époque de cette décision, en 2017, les halles pouvaient encore être exploitées, avec uniquement quelques événements par an, ce qui n'est plus le cas aujourd'hui. Depuis, les halles sont donc fermées et inutilisées, à l'exception des ateliers, et le PLQ n'est pas encore finalisé.

Dès lors, des discussions ont eu lieu avec l'association des Halles de la Fonderie et le collectif La Fonte qui ont proposé un très beau projet temporaire d'un espace culturel ouvert avec une démolition partielle des infrastructures défailtantes de la halle principale et la création d'une ressourcerie en partenariat avec la ville de Carouge. Le Conseil municipal trouvera en annexe à cette délibération tous les détails de ce projet que le Conseil administratif a accueilli très positivement. Après discussion, il a été proposé de participer à ce projet par la mise à disposition des espaces et la prise en charge des frais de démolition et d'honoraires qui auraient de toute manière été à la charge de la Commune. Charge à l'association de trouver les fonds pour créer et exploiter ce lieu. A ce titre, Mme Lammar informe le Conseil municipal que des demandes ont d'ores et déjà été effectuées auprès de privés, dont notamment une fondation genevoise qui souhaite souvent garder l'anonymat.

Mme Lammar insiste sur le fait que ce projet est temporaire. La ressourcerie de quartier devra être relocalisée dans le PAV dès la réalisation du PLQ Cardinal-Mermillod, si le Conseil municipal considère cette ressourcerie est un élément important dans le cadre des équipements prévus dans le PAV. Par ailleurs, une convention stipulant une durée maximum et un départ à l'échéance sera rédigée avant la réalisation du projet de l'association des Halles de la Fonderie, que les coûts hors démolition ne sont pas supportés par la ville de Carouge et que le projet ne doit pas nuire aux droits à bâtir de la ville de Carouge, ni au futur projet d'aménagement qui sera réalisé dans le respect du prochain PLQ Cardinal-Mermillod.

La prise en considération est acceptée par 28 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.

Le bureau propose le renvoi en commission Constructions et logements.

Il n'y a pas d'autre proposition et le Président ouvre le tour de pré-consultation.

M. Baertschi relève que ces bâtiments n'ont effectivement pas d'intérêt patrimonial. Toutefois, à l'époque, le père Pastori avait fait graver des inscriptions en latin, parmi lesquelles « Hic liquescunt dura metalla » (« Ici, on fond les durs métaux »). S'agissant d'éléments en pierre, il faudrait veiller, dans la mesure du possible, à ne pas enlever la plupart de ces inscriptions. Il serait en effet dommage de les envoyer à la benne.

M. Calame souhaiterait que les commissaires soient informés sur la perspective de la ressourcerie permanente, qui est le projet à la suite de celui-ci. Il est intéressant de pouvoir développer cette nouvelle activité à Carouge, activité dans l'air du temps et particulièrement profitable aux préoccupations communales. M. Calame invite donc la commission à évaluer non seulement la partie provisoire mais aussi le long terme.

5. DÉLIBÉRATION ADMINISTRATIVE DA 173-2024 P : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE À LA CONCLUSION D'UN BAIL DE 30 ANS POUR LA

RÉALISATION D'UNE NOUVELLE STRUCTURE D'ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE (SAPE) DANS L'ÎLOT A DU PAV À CAROUGE

Mme Lammar introduit le sujet. Ce projet fait suite aux discussions que le Conseil municipal a pu avoir dans le cadre du développement du PAV et en particulier lors des discussions du PLQ de l'îlot A du quartier de l'Étoile. Ce PLQ prévoit le développement d'un quartier à forte densité d'activités et de logement. Les prévisions de besoins en structures d'accueil pour la petite enfance (SAPE) dans ce secteur, établies par le service des affaires sociales de la ville de Carouge et les services de l'État de Genève, ainsi que les exigences fixées dans le règlement d'application de la loi sur l'accueil préscolaire et par la Fondation pour le développement de l'accueil préscolaire, qui fixent un taux d'offre de 44% d'ici l'horizon 2029, obligent la Commune à prévoir et anticiper de tels équipements. À la suite des discussions que la ville de Carouge a pu avoir avec les promoteurs et réalisateurs de l'îlot A, une possibilité de bénéficier de surfaces administratives au rez-de-chaussée à un coût au mètre carré intéressant s'est présentée. Le Conseil municipal a du reste voté en décembre 2022 la délibération 091-2022 qui prévoyait un crédit pour étudier en détail ce projet. La présente délibération s'inscrit également dans cette perspective. Selon la planification, des locaux bruts à aménager pourraient être fournis à la ville de Carouge en automne 2027 et un crédit de réalisation sera présenté au Conseil municipal dans le courant de l'année 2025.

À la suite des négociations conduites entre le futur promoteur, Développement Acacias SCPC, et la ville de Carouge, c'est une promesse de bail qui est proposée ce soir. En effet, s'il est nécessaire de formaliser les engagements de Développement Acacias SCPC et de la ville de Carouge en vue de poursuivre le développement de ce projet avec la crèche précitée, il est un peu tôt pour signer un bail définitif fixant tous les détails alors qu'une mise en service n'interviendrait pas avant 2028. Ainsi, une promesse de bail qui fixe les grandes lignes du bail sans entrer dans les détails permet non seulement au promoteur d'avoir une confirmation de la volonté ferme de la ville de Carouge de louer ses locaux, mais également pour la ville de Carouge d'avoir la garantie de la disponibilité de ces locaux à un loyer intéressant. Ces grandes lignes sont les suivantes : la promesse d'un bail d'une durée de 30 ans pour des espaces au rez-de-chaussée et au premier étage de l'immeuble d'une dimension de l'ordre de 1584 m², une terrasse au premier étage de l'ordre de 271 m², en sous-sol des locaux techniques de 115 m² et une place de parking également en sous-sol, cela pour un loyer de CHF 375'000.- par an, des charges devant encore y être ajoutées. Si le Conseil municipal valide cette intention, le Conseil administratif pourra aller de l'avant avec ce projet et avancer conjointement avec le développement de cet îlot pour que la crèche soit disponible, dans la mesure du possible, pour la rentrée 2028.

La prise en considération est acceptée par 29 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.

Le bureau propose le renvoi en commission Finances.

M. L. Antonioli indique que, à la suite de ses discussions en caucus, de la présentation et des différents éléments qui ont été relevés, le PLR propose la discussion immédiate et le vote sur le siège, afin de démontrer le dynamisme de la ville de Carouge envers le développement de ce projet.

La discussion immédiate est acceptée par 27 oui, 2 non et 0 abstention.

Le Président ouvre la discussion.

M. Ducellier signale qu'*a priori*, le promoteur avec lequel la Commune a engagé les discussions ne gardera pas l'immeuble à long terme, et risque même de céder ses droits

au démarrage du chantier. Il serait intéressant que cette promesse de bail soit enregistrée au registre foncier – pour autant que, légalement, une promesse de bail puisse y être enregistrée –, afin que les droits de la Commune soient garantis vis-à-vis du futur acheteur.

Mme Lammar prend note de cette suggestion judicieuse.

M. Baertschi est bien sûr favorable au projet. Toutefois, il aurait souhaité une discussion en commission sur les futurs équipements communaux dans le PAV. Dans ce périmètre, très peu de terrains sont propriétés de la Commune, tandis que l'Etat en a de nombreux. La Fondation PAV les met en droit de superficie et des promoteurs les valorisent. M. Baertschi n'y est pas opposé sur le principe, mais les communes sont ensuite condamnées à acheter au prix du marché – c'est-à-dire au prix de la promotion. Elles ne se voient pas non plus proposer des solutions de PPE. Dans les comptes d'exploitation, ces charges risquent de peser lourd dans les années à venir. M. Baertschi rappelle que le projet présenté ce soir est le deuxième à concerner une crèche pour laquelle la Commune loue les locaux au prix du marché. De plus, la remarque de M. Ducellier montre que cette solution ne garantit pas une pérennité aux équipements communaux. Le Conseil municipal aura probablement l'occasion d'en parler en commission PAV.

Mme Molinari prend la parole puisque le dossier des discussions avec les instances, parmi lesquelles la Fondation PAV et la direction PAV (soit le Canton), est mené par le service de l'urbanisme. Il s'agit de négocier des prix entièrement favorables à la Commune. Les prix actuellement discutés avec les différentes instances sont bien loin des prix du marché, parce que la Commune porte des activités publiques qui sont aussi dans l'intérêt des différents développeurs du secteur – un quartier ne peut pas être accueillant sans crèche ni espaces publics de qualité, par exemple. La Communauté des communes urbaines, qui regroupe les trois communes touchées par les développements du PAV (Lancy, Genève et Carouge), a également des discussions avec ces instances, afin d'avoir une vision globale et définir une stratégie main dans la main et en bonne intelligence.

Mme Lammar ajoute qu'à CHF 375'000.- pour presque 1600 mètres carrés plus une terrasse de 270 mètres carrés et quelques sous-sols, le prix est bien inférieur aux loyers du marché. Obtenir la promesse de bail permettra de fixer le loyer le plus rapidement possible.

M. Baertschi entend ces explications. Il mentionne néanmoins un autre exemple à Carouge : l'EMS de Drize et l'EMS des Pervenches. Dans un cas, la Commune est propriétaire du sol, dans l'autre elle est au bénéfice d'un droit de superficie. Dans ce deuxième cas, chaque année, des montants conséquents doivent être versés. Pour en revenir à la présente délibération, M. Baertschi rappelle qu'à l'origine, le bien appartenait à l'Etat. Cela dit, le Conseil municipal aura l'occasion d'en reparler une fois ou l'autre en commission. M. Baertschi insiste sur le fait que ce projet de crèche doit être réalisé, mais qu'il faut également réfléchir plus loin.

La parole n'étant plus demandée, le Président soumet au vote la délibération.

La délibération est acceptée par 29 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.

6. DÉLIBÉRATION ADMINISTRATIVE DA 175-2024 P : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE À L'OUVERTURE D'UN CRÉDIT DE RÉALISATION DE CHF 4'285'000.— TTC (DONT CHF 204'029.— D'ACTIVATION DE PRESTATIONS EFFECTUÉES PAR LE PERSONNEL COMMUNAL) DESTINÉ AU RÉAMÉNAGEMENT DU CARREFOUR ENTRE LA RUE ANTOINE-JOLIVET ET LA

ROUTE DES JEUNES EN LIEN AVEC LE CONCEPT D'ACCESSIBILITÉ DU SECTEUR DE L'ETOILE

Mme Molinari introduit le sujet. Ce crédit de réalisation pour le réaménagement du carrefour entre la rue Antoine-Jolivet et la route des Jeunes fait suite au crédit d'étude voté par le Conseil municipal le 19 octobre 2023 (DA119-2023). Ce crédit a permis d'aboutir à un projet prêt à être déposé en autorisation de construire. La délibération soumise ce soir au Conseil municipal concerne donc le crédit de réalisation de ce projet. Pour rappel, le réaménagement du carrefour est prévu par le plan directeur de quartier PAV et fait l'objet d'une mesure du projet d'agglomération 3^{ème} génération. L'ambition est de modifier les voiries afin notamment de permettre des mouvements supplémentaires à la sortie de la rue Antoine Jolivet, et ce afin de répondre aux besoins d'accessibilité du futur quartier de l'Etoile, tout en améliorant la circulation des piétons et des vélos ainsi qu'en prévoyant de nouvelles plantations. Ce réaménagement est notamment lié au projet de tunnel au droit de l'avenue de la Praille, qui fait l'objet d'une concession approuvée par le Conseil municipal le 22 juin dernier. A noter que les travaux permettront également d'assainir les réseaux qui nécessitent une telle intervention.

Le projet est piloté par l'office cantonal du génie civil en tant que propriétaire foncier majoritaire de la route des Jeunes. La ville de Carouge est en co-maitrise d'ouvrage, étant propriétaire des trottoirs adjacents. Pour rappel, le Canton assume au total 73% des coûts et la ville de Carouge 27%. Le montant soumis ce soir correspond bien sûr à celui qui est pris en charge par la ville de Carouge. A noter que, pour la part communale, différentes subventions sont attendues dans le cadre de la réalisation de ce projet : mesure d'agglomération, Fonds intercommunal d'assainissement, Fonds intercommunal d'équipement. Le début des travaux est prévu pour juin 2025.

C'est donc dans ce cadre que le Conseil administratif propose au Conseil municipal de voter l'ouverture d'un crédit de réalisation de CHF 4'285'000.- TTC (dont CHF 204'029.- d'activation de prestations effectuées par le personnel communal) destiné au réaménagement du carrefour entre la rue Antoine-Jolivet et la route des Jeunes en lien avec le concept d'accessibilité du secteur de l'Etoile.

La prise en considération est acceptée par 26 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.

Le bureau propose le renvoi en commission PAV.

Il n'y a pas d'autre proposition et le Président ouvre le tour de pré-consultation.

M. L. Antonioli rappelle qu'il y a une année, le Conseil municipal a voté un crédit d'étude pour le MEP (mandat d'étude parallèle) qui est actuellement en cours et qui porte sur un secteur comprenant celui dont il est question ici. Le PLR recommande qu'en commission, la connexion avec le MEP soit faite, pour s'assurer que les différents travaux qui seront menés dans ce secteur soient pris en compte dans le cadre de ce MEP. En d'autres termes, il s'agit d'avoir une vision sur ces deux dossiers simultanément.

M. Kupferschmid attire l'attention des commissaires sur la circulation des piétons et des cyclistes qui sont, malheureusement, parfois négligés dans ces aménagements et qui peuvent se retrouver dans des situations inconfortables.

M. Leitner remercie le Conseil administratif d'avoir indiqué les phases SIA. Il l'avait réclamé à plusieurs reprises, afin de pouvoir savoir dans quelle phase se trouvent les travaux.

7. DÉLIBÉRATION ADMINISTRATIVE DA 176-2024 P : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE À L'OUVERTURE D'UN CRÉDIT DE CHF 20'000.—

EN FAVEUR DE MÉDAIR POUR SON AIDE AUX RÉFUGIÉS DANS DEUX CAMPS SITUÉS EN PLEIN DÉSERT AU TCHAD

M. Fraomene introduit le sujet. La crise frappant le Tchad fait partie de ces situations dramatiques qui, faute de visibilité médiatique, sont laissées dans l'ombre. Le conflit qui déchire son pays voisin, le Soudan, a eu pour conséquence un exode massif de la population, venue se réfugier au Tchad. Les conditions de vie de ces réfugiés sont terribles, obligeant les familles à vivre dans des camps en plein désert, par des températures extrêmes. L'organisation Médair, forte de son expertise et de ses expériences passées, déploie l'aide humanitaire d'urgence dans deux camps de réfugiés afin d'y apporter de la nourriture, de l'eau et des soins de base. C'est dans ce cadre que Médair a sollicité la ville de Carouge pour financer ses actions visant avant tout à permettre à cette population de survivre. M. Fraomene invite donc le Conseil municipal à faire bon accueil à cette délibération.

La prise en considération est acceptée par 29 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.

Le bureau propose la discussion immédiate et le vote sur l'objet.

Il n'y a pas d'autre proposition et le Président ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, il soumet au vote la délibération.

La délibération est acceptée par 29 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.

8. DELIBERATION ADMINISTRATIVE DA 177-2024 P : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE A L'OUVERTURE D'UN CREDIT D'ETUDES DE CHF 705'000.— TTC (DONT CHF 33'565.— TTC D'ACTIVATION DE PRESTATIONS EFFECTUEES PAR LE PERSONNEL COMMUNAL) DESTINE A L'ELABORATION DU PROJET DES ESPACES PUBLICS POUR LA 1^{ERE} ETAPE DU QUARTIER GROSSELIN AINSI QUE LE REAMENAGEMENT DE LA RUE JACQUES-GROSSELIN (PHASES SIA 21-31)

Mme Molinari introduit le sujet. Ce crédit d'étude vise à financer le premier volet des études nécessaires pour la réalisation des futurs espaces publics du quartier Grosselin. Destiné à accueillir à terme une majorité de logements, ce secteur de 22 hectares, qui accueille encore aujourd'hui des activités industrielles et artisanales, présente le défi d'une mutation progressive et une cohabitation sur le temps long entre habitants actuels, chantiers, habitants futurs et activités. Pour rappel, l'image directrice élaborée à partir de 2018 a défini les principes structurants du futur quartier : structure paysagère alternant rues et promenades, parc de la Drize renaturée, deux boucles d'accessibilité pour un quartier à trafic limité etc. L'image directrice traduit des ambitions d'exemplarité et de durabilité pour ce futur quartier. Cette image a été consolidée sous la forme d'un Plan Guide – un outil de planification évolutif, pour s'adapter à une mutation prévue sur plus de 30 années. Le Plan Guide dans sa version de 2023 a entériné la localisation définitive de la Drize à l'ouest du quartier, la localisation de deux groupes scolaires le long d'une promenade, et le maintien de certains bâtiments patrimoniaux existants.

Vu la complexité des enjeux, les autorités cantonales et communales ont validé une feuille de route « Grosselin 2032 » suivant l'objectif d'un quartier « habitable en tout temps », pour permettre d'aménager des espaces publics de qualité en parallèle des phases de réalisation du bâti. Pour trouver des solutions sur mesure et conformes aux ambitions affichées, la feuille de route prévoit de conduire des mandats d'étude parallèles (MEP) architecturaux en parallèle de l'élaboration du premier plan localisé de quartier (PLQ).

Avant d'entamer ces démarches de MEP et en préalable du PLQ, il est cependant indispensable de définir les éléments clés d'un projet d'espaces publics afin de garantir la

qualité de leur réalisation finale, notamment en termes de confort pour les différents usagers, et leur plein potentiel en matière de climat urbain et nature en ville (taux de pleine terre et canopée élevés en particulier) et de quartier participatif et vivant. Les espaces publics jouent en effet un rôle essentiel comme vecteur de lien social, de bien vivre ensemble, et comme levier décisif d'adaptation au dérèglement climatique.

L'originalité de cette feuille de route et le fait d'anticiper le projet d'espaces publics permettront de garantir à court terme (2032) un réseau de mobilité douce sécurisé, un cœur de quartier apaisé sans trafic de transit, des premières arborisations et une préfiguration de certaines promenades ou de la Drize renaturée.

Le présent crédit d'étude vise donc à financer des études préliminaires et d'avant-projet pour les espaces ouverts du quartier Grosselin, qui permettront :

- De proposer un concept paysager d'ensemble cohérent ;
- De concevoir des espaces publics ancrés dans le contexte communal : la rue Jacques-Grosselin en dialogue étroit avec le quartier des Tours et l'évolution du rond-point de Carouge, des continuités de mobilité douce à retrouver vis-à-vis de la Moraine et des quartiers de Battelle et Vigne-Rouge, etc. ;
- De définir des mesures d'accompagnement pour offrir des espaces publics apaisés dès la livraison des premiers logements ;
- D'établir un concept de programmation, en particulier pour les rez-de-chaussée et leur lien aux espaces publics, répondant à l'objectif d'un quartier vivant ;
- D'intégrer à ces études un volet de participation citoyenne, qui valorise l'engagement notamment du Forum Grosselin et inclut en particulier les publics avec des besoins spécifiques ;
- D'étudier les infrastructures de raccordement afin de soulager le quartier du trafic automobile transitant actuellement par la rue de la Marbrerie ;
- De coordonner le mieux possible les travaux des réseaux souterrains (en particulier le CAD primaire) avec le réaménagement des espaces publics ;
- De préfigurer les espaces publics par une stratégie d'arborisation ambitieuse et des principes de mise en œuvre par étape.

Pour cette mission exigeante, la Commune souhaite se doter d'un groupement de mandataires pluridisciplinaire avec des références de réalisations exemplaires, pour l'accompagner sur le temps long.

A noter que les coûts de ces études seront partagés avec le Canton par sa direction PAV, et la ville de Carouge. Pour la part communale, différentes subventions sont attendues, aussi bien dans le cadre des études que de la réalisation progressive des espaces publics (mesures infrastructurelles du projet d'agglomération, Fonds intercommunal d'assainissement, Fonds intercommunal d'équipement).

C'est donc dans ce cadre que le Conseil administratif propose au Conseil administratif de voter l'ouverture d'un crédit d'étude de CHF 705'000.- TTC destiné aux études préliminaires et d'avant-projet pour les espaces publics du quartier Grosselin.

La prise en considération est acceptée par 29 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.

Le bureau propose le renvoi en commission PAV.

Il n'y a pas d'autre proposition et le Président ouvre le tour de pré-consultation.

M. Baertschi remarque qu'à entendre l'exposé des motifs, l'on a l'impression que tout sera pour le mieux dans le meilleur des mondes. Pourtant, il reste un problème important. Les groupes participatifs à la Marbrerie semblent avoir travaillé en vase clos. Le trafic a été renvoyé à l'extérieur, c'est-à-dire sur le boulevard des Promenades. Concernant les transports publics, la vision à long terme n'est toujours pas définie, notamment en direction de Pont-Rouge. M. Baertschi n'entend pas bloquer le processus, mais il souhaite

que soient présentées en commission les orientations fondamentales relatives au foncier, à la circulation et aux nuisances pour le reste de Carouge.

M. Kupferschmid recommande aux commissaires d'être attentifs au fait que, lorsque les premiers habitants arriveront, ils puissent vivre dans des conditions correctes, malgré les chantiers encore en cours. De plus, il invite la commission à envisager la possibilité de permettre aux premiers habitants d'accéder à la Drize dès qu'elle sera remise à ciel ouvert. Enfin, il mentionne les reports de nuisances dans le voisinage, comme l'a évoqué M. Baertschi, et la nécessité d'avoir une vision à long terme, pour faire en sorte que la qualité de vie dans ce quartier soit excellente.

M. Ducellier souhaite que la commission soit l'occasion d'obtenir une vision d'ensemble de l'image directrice. A ce jour, aucune présentation formelle n'a été faite en commission sur l'avancée de l'image directrice de ce périmètre. Le Conseil municipal découvre aujourd'hui le découpage des futurs PLQ. M. Ducellier a quelques interrogations sur le fait de mener des études sur un périmètre élargi alors même que le Conseil municipal n'a pas connaissance du premier PLQ. Il serait dommage d'engager des études trop lourdes, sachant que CHF 700'000.- représentent un budget conséquent, pour des réflexions que la Commune veut mener sur un projet qu'elle imagine (un plan d'affectation dans plus de cinq ans) et que tout cela finisse à la poubelle. C'est ce qui s'est passé en 2017 : le Conseil municipal avait voté ce même genre d'études, le PLQ n'avait pas passé la rampe et il avait fallu tout recommencer. Avant de valider des crédits d'étude, il faudrait que le Conseil municipal puisse valider les orientations des différents PLQ et les découpages. Faire une phase SIA 31, c'est-à-dire un avant-projet, sur un dossier pour lequel le PLQ n'est même pas encore passé en enquête technique paraît inutile. En conclusion, M. Ducellier recommande que le PLQ soit présenté en commission avant d'engager les études.

PROPOSITIONS DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

9. MOTION MO 037-2024 R : « PROMOTION DE LA MOBILITE DOUCE ET DE L'ACTIVITE PHYSIQUE »

Ce projet a été pris en considération lors de la séance du Conseil municipal du 21 mars 2024 et renvoyé en commission Entretien du domaine public.

Celle-ci s'est réunie le 27 juin 2024. Le rapport a été établi par l'administration et validé par la présidence de la commission.

Le Président demande à M. L. Antonioli s'il a quelque chose à ajouter au rapport.

M. L. Antonioli répond par la négative.

La commission a préavisé favorablement la motion par 7 oui, 0 non et 1 abstention.

Le bureau propose la discussion et le vote sur l'objet.

Le Président ouvre la discussion.

Au nom du parti socialiste, M. Lauret remercie les membres de la commission pour le riche débat qui a eu lieu en séance. Les pistes et réflexions abordées montrent que cette proposition de cheminements piétonniers à travers les quartiers de la commune correspond à un réel besoin, tant en termes de mobilité douce que de promotion de l'activité physique. De plus, il ressort des travaux de la commission que les coûts prévus pour la mise en place des plans et des panneaux d'indication sont relativement modestes.

Par conséquent, le parti socialiste se réjouit du bon accueil que le Conseil municipal fera à cette motion.

M. J.-M. Antonioli tient à souligner, comme son préopinant, la bonne tenue de cette commission. La séance était constructive, avec de nombreuses idées louables. L'administration a présenté une vision aux commissaires. Elle a répondu à leurs questions et entendu leurs doléances. Dès lors, le PLR votera la motion qui, il l'espère, permettra de fournir un outil utile et complet aux diverses personnes intéressées par la mobilité douce dans la commune.

Mme Kolla Barnes ajoute aux précédentes interventions que la réponse donnée à cette motion a été rapide, avec une séance de commission et des informations intéressantes et précises de la part du service de l'urbanisme et du service de la communication, qu'elle remercie. Le travail sera basé sur ce qui existe, puisque des cartes de la ville de Carouge relèvent déjà différents points. Il s'agira, dans certains cas, de mettre des filtres, par souci de simplification.

M. Voignier rejoint l'avis de ses préopinants. Il se félicite que ce projet intègre les personnes à mobilité réduite. A cet égard, il invite le Conseil administratif à veiller à leur proposer des alternatives si elles ne peuvent pas se rendre à un endroit précis.

La parole n'étant plus demandée, le Président soumet au vote la motion.

La motion est acceptée par 29 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.

10. MOTION MO 039-2024 R : « POUR UNE RECONNAISSANCE DANS L'ESPACE PUBLIC DU ROLE JOUE PAR LES FEMMES DANS L'HISTOIRE GENEVOISE OU CAROUGEJOISE »

Ce projet a été pris en considération lors de la séance du Conseil municipal du 20 juin 2024 et renvoyé en commission Toutes commissions réunies.

Celle-ci s'est réunie le 10 septembre 2024. Le rapport a été établi par l'administration et validé par la présidence de la commission.

En tant que président de la TCR, le Président n'a rien à ajouter au rapport.

La commission a préavisé favorablement la motion par 16 oui, 6 non et 0 abstention.

Le Président rappelle l'amendement adopté par la commission. Il s'agit d'ajouter l'invite suivante : *« À entreprendre les démarches nécessaires afin de nommer des salles, bâtiments ou écoles du territoire de la commune avec des noms de personnalités féminines ayant marqué l'histoire genevoise ou carougeoise. »*

Le bureau propose la discussion et le vote sur l'objet.

Le Président ouvre la discussion.

M. Leitner relève que de longues discussions ont eu lieu en TCR. Il souhaitait reprendre à son compte la proposition de limiter les changements de noms de rues aux rues dans le périmètre du PAV. Dès lors, il propose d'amender la première invite comme suit : *« [...] et de renommer (dans le périmètre du PAV) des rues [...] »*.

Mme Sana-Oppliger tient à remercier les commissaires pour les échanges vivants et intéressants au sujet de la motion, ainsi que l'administration pour l'excellente présentation

qu'elle a faite en commission. Elle rappelle qu'il n'y a actuellement à Carouge aucune rue qui porte le nom d'une personnalité féminine. Il n'y a par ailleurs aucune démarche pendante en vue d'un changement de nom de rue. L'objectif de la motion est de permettre une représentation de la moitié de la population oubliée à ce jour dans l'espace public de la commune. Il est temps d'encourager le Conseil administratif à prendre des mesures afin que l'espace public reflète la diversité et la richesse de la population et porte le message que celui-ci ne doit plus être réservé uniquement aux hommes. Mme Sana-Oppliger laissera les membres du Conseil municipal juger de la pertinence d'amender la motion comme proposé ou de la voter sans les amendements, mais elle les enjoint à ne pas manquer l'opportunité de faire avancer cette cause qui permettra de faire évoluer Carouge vers une société plus inclusive et plus égalitaire. Un refus de la motion donnerait une mauvaise image de la Commune, qui vit avec son temps dans tellement d'autres domaines. Concernant l'amendement relatif au changement de nom des rues, Mme Sana-Oppliger considère qu'il a le mérite de limiter les impacts administratifs et financiers qu'une procédure de changement de nom pourrait avoir sur les habitants et sur les entreprises, ainsi que les risques d'opposition. Cela dit, sachant que tout changement entraîne des impacts, faut-il pour autant y renoncer ? Pour sa part, Mme Sana-Oppliger peut vivre avec cet amendement, estimant que le but est que la motion soit adoptée avec la plus large majorité possible. S'agissant des nouvelles rues, cet élément semble emporter une majorité qui la réjouit. Enfin, grâce à l'ajout de la deuxième invite, il sera possible d'avancer rapidement en matière de changements dans l'espace public. Alors, à quand un nouveau nom pour la salle des fêtes ?

Mme Leuzinger signale que, bien entendu, le groupe socialiste continue à soutenir la motion, avec la nouvelle invite qui a été proposée en Toutes commissions réunies. Lors de cette séance, les collaboratrices de l'administration, que le groupe socialiste remercie pour leur travail, ont apporté à la connaissance des commissaires des éléments importants de la procédure à suivre pour un changement de nom de rue. Elles leur ont aussi permis de découvrir un certain nombre de personnalités féminines ayant vécu à Carouge et joué un rôle non négligeable dans la société de leur époque. Concernant le nouvel amendement présenté ce soir, les membres du groupe socialiste ont la liberté de vote. Pour sa part, Mme Leuzinger s'abstiendra. En effet, il ne lui paraît pas nécessaire, puisqu'elle fait entièrement confiance au Conseil administratif. Au vu des coûts qu'engendre un changement de nom de rue existante, de la charge des démarches administratives pour les entreprises et les particuliers et de la recevabilité de toute opposition de la population résidente, sans compter les aspects historiques et affectifs, elle ne doute pas que le Conseil administratif ne proposera pas des modifications de nom à tout-va – et peut-être même aucune. Elle ajoute qu'*in fine*, c'est le Conseil d'Etat qui, après avoir affiné ses critères à la suite de l'expérience vécue en ville de Genève ces dernières années, a le dernier mot.

M. Etienne est d'avis qu'on ne transige pas avec les grands principes. Si le Conseil municipal est d'accord avec ce grand principe qu'est la féminisation des noms de rues, il faut que celui-ci s'applique sur l'ensemble du territoire carougeois. Sauf erreur, il existe également une loi. Sans être juriste, M. Etienne imagine que les lois doivent être appliquées sur l'ensemble du territoire cantonal ou communal. Par conséquent, il s'oppose à cet amendement, qui non seulement déroge au principe d'application de la loi sur l'ensemble du territoire mais contrevient aussi à ce grand principe qui prévaut dans la société actuelle. Il note que Mme Leuzinger s'est exprimée sur les précautions qui ont été mises en place par le Conseil d'Etat et qui répondent aux préoccupations que le groupe PLR et le groupe Le Centre-Vert/libéraux ont exprimé en commission. Avec ces cautèles, changer le nom de rues existantes est loin d'être simple. Cet amendement est extrêmement restrictif et M. Etienne regretterait que la liberté ne soit pas donnée au Conseil administratif de renommer, le cas échéant, une rue hors PAV. M. Etienne pourrait

bien sûr refuser cet amendement qui est déraisonnable, mais il se contentera de s'abstenir lors du vote. En revanche, il votera l'amendement de la commission.

M. Baertschi a suivi avec grand intérêt les discussions en commission. Force est de constater que, malgré leur grande sagesse, le Conseil d'Etat et le Conseil municipal de la ville de Genève n'ont pas toujours tout fait juste. Ils ont eu raison de renommer la place des 22-Cantons « place Lise-Girardin », puisqu'il existe plus de 22 cantons. En revanche, à la rue du Midi, il y a eu une levée de boucliers des habitants, qui ne voulaient pas que leur rue change de nom. D'autres cas délicats se sont encore présentés. Avec cette motion, le Conseil municipal donne un mandat au Conseil administratif qui, M. Baertschi l'espère, aura la sagesse de consulter le Conseil municipal pour éviter que des pétitions ne soient lancées, le cas échéant. Dans les rues renommées, les habitants doivent par exemple changer leurs cartes de visite. Certains établissements pourraient être impactés de façon importante. M. Baertschi ajoute que des rues risqueraient d'être renommées d'après des personnes très peu connues – étant toutefois rappelé que certaines personnes peu connues ont une rue à leur nom, comme M. Jacques Dalphin, qui était capitaine des pompiers. Quoi qu'il en soit, les temps changent et il faut aller dans le sens de cette évolution, mais en prenant soin de pacifier la situation. Aujourd'hui, il est normal de féminiser le nom des rues, mais il n'est pas non plus nécessaire de tout bouleverser par acquit de conscience.

Si M. Voignier a présenté cet amendement en commission, c'était pour faire un geste, parce que, lorsqu'une motion est déposée, il faut aussi pouvoir entendre les arguments des uns et des autres et discuter. C'est ce qui s'est passé en commission, même si la séance n'a pas été facile. Le groupe PLR soutiendra l'amendement, qui répond à une préoccupation qu'il faut entendre. Il ne suffit pas de s'en remettre au Conseil administratif. Il faut pouvoir féminiser le nom des rues, mais il faut aussi entendre que certains habitants ou certaines entreprises peuvent être inquiètes à l'idée que le nom de leur rue change. Même s'il existe effectivement une loi, l'amendement permet de mettre un cadre à cette motion, qui est par ailleurs louable. M. Voignier encourage le Conseil municipal à accepter cet amendement, afin que la motion puisse être mise en œuvre. Enfin, sans aller jusqu'à la salle des fêtes, il relève que le Conseil administratif a communiqué en début de séance le nom du nouveau restaurant, « Le Félin ». C'est là une occasion qui n'a pas été saisie de féminiser l'espace public. M. Voignier souligne pour terminer l'importance des discussions en commission et hors commission, qui permettent d'avancer.

Quand M. Kupferschmid a découvert en commission ces femmes méritantes, nées il y a très longtemps, il s'est dit qu'elles devaient avoir leur nom sur des rues de bâtiments de leur époque. Mais il faut être pragmatique. A la suite des discussions, un excellent compromis a été trouvé, sachant en outre qu'avec le règlement du Conseil d'Etat, il serait impossible de renommer des rues du Vieux Carouge si les habitants lancent des pétitions. Carouge a la chance d'avoir des rues qui vont changer d'affectation, elle a la chance d'avoir des rues qui vont se créer. Il faut saisir cette opportunité et accepter l'amendement.

La parole n'étant plus demandée, le Président soumet au vote l'amendement préavisé favorablement en commission et qui consiste à ajouter une deuxième invite : « *À entreprendre les démarches nécessaires afin de nommer des salles, bâtiments ou écoles du territoire de la commune avec des noms de personnalités féminines ayant marqué l'histoire genevoise ou carougeoise.* »

L'amendement est accepté par 28 oui, 0 non et 1 abstention.

Le Président soumet au vote l'amendement qui consiste à ajouter dans la première invite « [...] et de renommer (dans le périmètre du PAV) des rues [...] ».

L'amendement est accepté par 21 oui, 0 non et 8 abstentions.

Le Président soumet au vote la motion ainsi amendée.

La motion ainsi amendée est acceptée par 29 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.

11. MOTION MO 041-2024 P : « POUR LA VEGETALISATION DES COURS D'ECOLES DE LA VILLE DE CAROUGE »

Comme le veut l'usage, le Président demande au secrétaire de donner lecture de la motion avant de passer la parole aux auteurs du texte pour une brève présentation.

Le secrétaire donne lecture de la motion :

*Mesdames les Conseillères municipales,
Messieurs les Conseillers municipaux,*

Considérant que :

- *L'importance de créer des environnements sains et stimulants pour nos enfants;*
- *Les nombreux bienfaits de la végétalisation des espaces urbains, notamment en termes de bien-être psychologique, de réduction de la pollution de l'air, et de lutte contre les îlots de chaleur ;*
- *L'urgence climatique votée par le Conseil municipal du 28 janvier 2021, par 29 oui, soit à l'unanimité, suite à la motion déposée par le groupe du Centre Vert Libéraux en 2020, ainsi que la nécessité de poursuivre nos actions en faveur de pratiques durables au sein de notre commune ;*
- *L'importance de l'éducation, en termes de connaissance des végétaux qui nous entourent et de leur rôle essentiel à la vie, afin de sensibiliser les enfants, dès le plus jeune âge, à la préservation de notre environnement, et à l'utilisation réfléchie et raisonnable des ressources naturelles ;*
- *Que la végétalisation des cours d'écoles peut dès lors servir de projet éducatif, sensibilisant les élèves aux enjeux environnementaux et à la biodiversité ;*
- *Que plusieurs communes romandes, comme Lausanne, Yverdon, Cossonay, Vevey, ainsi que la commune de Plan-les-Ouates, ont déjà mis en œuvre ou sont en train de mettre en œuvre des projets de réaménagement et végétalisation des espaces scolaires.*

Par ces motifs, le Conseil municipal de Carouge

Invite le Conseil administratif

1. *A mandater une étude de faisabilité pour la végétalisation des cours d'écoles de la ville, incluant une analyse des coûts, des bénéfices et des différentes options de végétalisation (par exemple, toits végétalisés, murs végétalisés, potagers scolaires, arbres et arbustes, revêtements clairs et perméables etc...).*
2. *A engager des collaborations avec des experts en horticulture, des associations environnementales et des instituts de recherche pour garantir le succès et la durabilité des projets de végétalisation.*

3. *A créer des partenariats avec les parents, les enseignants et les élèves pour assurer l'entretien et l'appropriation des espaces végétalisés, dans un esprit de sensibilisation, d'enseignement et d'encouragement de la communauté scolaire à adopter des comportements écoresponsables.*
4. *A suivre et évaluer régulièrement les impacts des projets de végétalisation sur le bien-être des élèves, la qualité de l'air et la réduction des îlots de chaleur, et ajuster les actions en conséquence.*

Le Centre et les Vert Libéraux
Carouge, le 9 septembre 2024

Mme Châtelain explique que le groupe du Centre-Vert'libéraux dépose cette motion, car il est indispensable que les efforts pour la transition énergétique ainsi que la lutte contre les îlots de chaleur se poursuivent dans tous les lieux de vie de la commune de Carouge. L'urgence climatique votée le 28 janvier 2021 par le Conseil municipal, à la suite de la motion déposée par le groupe du Centre-Vert'libéraux, l'incite à continuer toute action qui permet d'aller dans ce sens, et la lutte contre les îlots de chaleur en fait partie, d'autant plus quand il s'agit de protéger les personnes les plus vulnérables, parmi lesquels les enfants. Selon l'office fédéral de la météorologie et de la climatologie, le réchauffement climatique est une réalité qui n'est plus à prouver. En Suisse, la température a augmenté de près de 2,1 degrés depuis 1864, la plus grande partie de l'augmentation s'étant produite ces dernières décennies. Le coût sur la santé des îlots de chaleur en milieu urbain en Europe est comparable à celui de la pollution de l'air, selon une étude de l'EPFL qui date, sauf erreur, de 2024. Cette étude montre que les îlots de chaleur ne sont pas un problème de confort, mais qu'ils ont un coût sur la santé significatif, avec, par exemple, des risques respiratoires et cardiovasculaires plus élevés qui diminuent l'espérance de vie. L'effet îlot de chaleur est très marqué dans les zones urbaines de la région genevoise. Il est donc urgent et nécessaire d'adapter les espaces de vie en multipliant notamment les espaces de fraîcheur.

Les cours d'école et leurs aménagements sont, encore aujourd'hui, fortement minéralisés et bétonisés. Ces lieux d'apprentissage, éducatifs, récréatifs et de socialisation sont utilisés par les enfants et leurs proches. Ce sont des lieux de vie aux fonctions diverses, non seulement pour les élèves durant les périodes scolaires ou le parascolaire, mais qui permettent également des rencontres, des jeux et des activités pour les familles, les jeunes et, dans une moindre mesure, les personnes âgées, hors des périodes scolaires, notamment en soirée et durant le week-end. Toutes les personnes qui s'y rencontrent devraient pouvoir le faire dans un espace vert convivial, ombragé, frais et agréable à vivre. En dehors des rôles mentionnés ci-dessus, ces espaces pourraient également jouer un rôle éducatif. Ils devraient permettre l'observation du développement de la biodiversité afin de sensibiliser les enfants aux enjeux climatiques, au respect de la nature et à son importance sur notre vie et notre santé. Il serait également possible d'imaginer, sous réserve des programmes et des projets scolaires, une expérience éco-citoyenne qui permettrait aux élèves de participer activement au processus de revitalisation de leur cour d'école et/ou aux enseignants de sensibiliser les élèves aux différentes étapes de la vie des végétaux et à leur importance dans notre existence. Des partenariats avec les associations de parents d'élèves ou d'autres associations pourraient également être envisagés. Pour toutes ces raisons, le groupe du Centre-Vert'libéraux remercie le Conseil municipal de bien vouloir faire bon accueil à cette motion.

M. Kupferschmid signale que le groupe des Verts soutiendra la prise en considération de la motion, qui s'inscrit pleinement dans la continuité du travail du Conseil administratif.

M. Etienne indique que le parti socialiste entrera en matière sur cette proposition. Il relève que des projets ont déjà été menés (comme à l'école de la Vigne-rouge, pour laquelle le Conseil municipal a voté la délibération 113-2018) ou sont en cours, telle la rénovation du préau de l'école des Pervenches. Il faudra donc dresser un état des lieux de ce qui a déjà été réalisé. Par ailleurs, pour l'étude de faisabilité, il conviendra de définir ce que l'on entend par « école ». S'agit-il uniquement du niveau primaire ou la motion va-t-elle au-delà ? M. Etienne reviendra sur ces points lors du tour de pré-consultation, mais il tenait à s'exprimer au nom du parti socialiste lors de la prise en considération.

La prise en considération est acceptée par 29 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.

Le bureau propose le renvoi en commission Entretien du domaine public.

Il n'y a pas d'autre proposition et le Président ouvre le tour de pré-consultation.

M. Etienne invite les commissaires à bien examiner les invites et leurs incidences éventuelles. Dès lors qu'une étude de faisabilité est demandée, il est nécessaire d'en définir le cadre – quand une motion demande une étude l'on entend souvent au sein de ce Conseil des interrogations sur le coût de ladite étude. S'agit-il uniquement des écoles primaires ? La motion va-t-elle au-delà ? Concerne-t-elle également les sites universitaires situés sur le territoire carougeois, par exemple ? En outre, il serait utile de présenter en commission un état des lieux des projets qui ont déjà été menés, ainsi qu'une cartographie des cours d'école, indiquant le nombre de mètres carrés concernés. Enfin, M. Etienne attire l'attention des commissaires sur la problématique du piétinement des éléments végétaux et leur recommande de se pencher sur la façon de sauvegarder la végétation qui serait mise en place. Le concept de la motion est excellent, mais il faut réfléchir également à sa réalisation et au suivi pour que la végétalisation perdure. M. Etienne recommande d'inviter en commission un responsable du service des espaces verts pour qu'il présente les difficultés qu'implique la mise en place d'éléments végétaux dans des lieux très passants, avec beaucoup de piétinement, et les mesures qui pourraient être prises. Sans ces mesures de préservation, la végétation dépérira.

M. Kupferschmid relève que, souvent, l'espace dans les cours d'école est occupé de manière inégale entre les garçons et les filles. Comme le montrent de nombreuses études sur le sujet, les garçons utilisent souvent beaucoup de surface et les filles sont reléguées presque dans les coins. Certains éléments de végétalisation pourraient peut-être permettre de répartir les surfaces de manière plus égale entre les filles et les garçons. M. Kupferschmid recommande aux commissaires d'être attentifs à ce point.

M. L. Antonioli souhaite que la commission évoque les espaces de jeux pour les enfants. Aujourd'hui, deux sites en manquent cruellement : l'école Jacques-Dalphin et l'école des Promenades, pour les petits. Cette problématique devra être prise en compte dans le cadre de l'aménagement qui sera prévu. En effet, la végétalisation des cours d'école ne devra pas péjorer les espaces de jeux pour les enfants, qui doivent pouvoir jouer au ballon, au basket, à la marelle, etc. Or, plus les cours comporteront d'éléments végétaux, plus le déploiement des activités des enfants sera compliqué, à moins que ces éléments ne soient particulièrement bien intégrés.

Mme Châtelain recommande, comme son préopinant, qu'une attention particulière soit portée aux petites cours d'école, afin que les espaces de jeux aménagés ne soient pas trop réduits. Par ailleurs, le groupe Le Centre-Vert/libéraux souhaite que l'association Largescalestudios soit invitée en commission. Cette association carougeoise créée en 2012 et reconnue d'utilité publique est active dans le domaine de l'urbanisme. Elle offre une expérience pluridisciplinaire (écologie, humanitaire, sanitaire, patrimoine, éducation,

science ou culture). Enfin, il serait intéressant d'inviter un représentant des associations de parents d'élève ou du corps enseignant, ainsi qu'un représentant d'une commune qui a déjà mis en œuvre ce concept de cour d'école végétalisée.

M. Leitner souligne que les arbres ou les arbustes auront plusieurs effets positifs sur les jeux des enfants. Les végétaux absorbent le résonnement et apportent un peu d'ombre. En été, à midi, personne ne joue dans les cours d'école. L'ombre permettra peut-être aux espaces de jeux d'être un peu plus utilisés qu'en plein soleil. Concernant ensuite l'entretien, l'intégration dans le projet des enfants et des associations qui ont été mentionnées plus tôt devrait permettre d'éviter un piétinement excessif. Bien sûr, certains enfants seront moins soigneux que d'autres, mais en mettant l'accent sur la responsabilité et le bénéfice apporté par les végétaux, ce genre de nuisances sera minimisé.

M. Isabella revient sur l'espace dont les enfants ont besoin pour jouer. Il suggère d'inviter en commission un expert (pédiatre, pédopsychologue ou pédopsychiatre par exemple) qui puisse expliquer les besoins des enfants quand ils sont dans le préau, au cours d'une demi-journée ou d'une journée complète d'école.

12. MOTION MO 042-2024 P : « COUVERTURE DE LA PLACE DE SARDAIGNE »

Comme le veut l'usage, le Président demande au secrétaire de donner lecture de la motion avant de passer la parole aux auteurs du texte pour une brève présentation.

Le secrétaire donne lecture de la motion :

Mesdames les Conseillères municipales, Messieurs les Conseillers municipaux,

Vu que cette année, la place de Sardaigne a été couverte de juin à septembre pour diverses manifestations ;

Vu que nous avons voté le 14 novembre 2023 un essai pour la couverture de la patinoire ;

Vu l'usage par tous les carougeois de la place Sardaigne et plus particulièrement par les enfants ; Vu les canicules estivales ;

Vu la tenue des marchés du samedi matin et du jeudi soir qui pourraient être un marché couvert ;

Vu le nombre de manifestations qui se déroulent sur la place de la Sardaigne ;

Vu le temps nécessaire et les désagréments occasionnés par le montage et le démontage des tentes ;

Vu le prix de la location de la tente ;

Vu que cette couverture pourrait être un objet architectural remarquable liant le Carouge moderne au Carouge historique.

Par ces motifs, le Conseil municipal de Carouge

Invite le Conseil administratif

A étudier la possibilité de couverture par une structure légère de la Place de Sardaigne ; A présenter divers projets, évolutifs selon la saison et si possible éco responsable ;

A déterminer, sur le long terme, avec la suppression des diverses locations, tant le financement du projet que les économies qui pourront être ainsi réalisées après amortissement.

Le Groupe PLR Carouge, le 11 septembre 2024

Mme Uldry relève qu'une couverture fixe ou légère, démontable ou non, pourrait être utile à toutes et tous, et surtout aux Carougeoises et Carougeois. Cette année, une tente a été installée sur la place de Sardaigne de juin à septembre. Actuellement, de petites tentes sont en cours de montage pour la fête japonaise. Vers la fin novembre, une tente sera encore remontée pour couvrir la patinoire. La motion demande d'étudier une solution fixe ou légère, démontable ou non, pour éviter ces tentes blanches disgracieuses dans le décor de la place de Sardaigne, place qui souligne le lien entre les Tours et le Vieux Carouge. La Commune pourrait s'inspirer d'autres pays qui ont pallié ce problème. Même proches d'ici, des solutions ont été trouvées en bonne intelligence afin de garantir les paysages urbains. Mme Uldry espère que les membres du Conseil municipal pourront travailler ensemble afin de trouver une solution pour cette place qui sera alors encore plus belle et qui pourra être utilisée par toutes et tous. Elle invite le Conseil municipal à faire bon accueil à la motion et à la renvoyer en commission pour approfondir les solutions possibles.

M. Etienne annonce que le parti socialiste ne prendra pas en considération la motion, sachant que le PLR avait déposé une même motion il n'y a pas longtemps. Celle-ci avait été renvoyée en commission. Le Conseil administratif avait mandaté des bureaux qui avaient travaillé, avec les services de l'administration, sur la façon de répondre à la motion, laquelle, finalement, avait été refusée par le Conseil municipal. Différentes préoccupations avaient été exprimées, que M. Etienne évoque brièvement. Tout d'abord, s'agissant d'une structure « légère », celle-ci risque de s'abîmer rapidement. La légèreté n'est pas durable, sans compter les problématiques logistiques posées notamment par l'entreposage de ladite structure. Ensuite, la place de Sardaigne est un espace ouvert, libre et polyvalent. Une structure fixe limiterait cette polyvalence. M. Etienne se souvient d'un Printemps carougeois avec un spectacle sur un grand mât. Un tel événement ne pourrait pas avoir lieu avec une place couverte. Ou encore, comme faire le Bonhomme hiver sous une toiture ? Se pose en outre le problème du poids de la structure et de ses fondations, puisque la place de Sardaigne est située sur un parking. Par ailleurs, si, en effet, une tente a été installée cette année de juin à septembre, M. Etienne souligne toutefois le plaisir de déambuler dans cet espace ouvert et revendique le droit de voir le ciel. Il relève en outre la problématique du patrimoine. Le service des monuments et sites pourrait ne pas autoriser une couverture, s'agissant d'un axe majeur de la construction de Carouge qui va encore se prolonger avec le nouveau parc. Pour toutes ces raisons, la motion qui avait été déposée à l'époque avait été refusée et le parti socialiste ne prendra pas en considération la présente motion.

M. Voignier constate que la conciliation n'a pas duré longtemps et que les propos de certains intervenants démontrent leur manque de considération. Son préopinant annonce qu'il ne prendra pas en considération la motion, tout en soulevant de nombreuses questions sur la possibilité ou non de couvrir la place de Sardaigne et la manière de le faire. Ces questions montrent qu'une discussion en commission serait utile. La situation a évolué depuis la première motion. Force est de constater qu'il existe un besoin de couvrir cette place durant tout l'été. Une structure plus esthétique qu'une tente pourrait être trouvée. M. Voignier regrette que l'on botte en touche et que l'on refuse la discussion simplement parce que le groupe PLR a présenté dans le passé une motion similaire et qu'un travail avait été réalisé. Il ne faut pas négliger ce travail, mais il ne correspondait peut-être pas à toutes les attentes autour de cette table. Il faut pouvoir travailler ensemble et voir ce qui peut être accompli. M. Etienne pourrait s'abstenir, plutôt que voter contre une motion qui vise le bien des Carougeois, lesquels ne sont pas représentés par un seul parti au sein de ce Conseil. M. Voignier considère que cette motion doit pouvoir être prise en considération et travaillée. Il faut pouvoir en parler ensemble, en commission et hors commission, parce qu'elle peut vraiment être positive pour Carouge.

Selon M. Leitner, la Commune a effectivement besoin d'une tente et il serait dommage de ne pas en discuter en commission, d'autant plus que la technologie a évolué depuis que la première motion a été déposée. La présente motion demande une structure légère, ce qui signifie un poids un peu moindre, mais aussi une légèreté optique – pour M. Leitner, ce deuxième élément est important. De plus, s'agissant d'une structure démontable, seules les fondations resteraient éventuellement en place, ce qui permet d'imaginer que la tente, ou plutôt la structure puisqu'une tente n'est qu'une des solutions possibles, soit non seulement facilement montable et démontable, mais aussi modulable. En fonction des événements, la structure pourrait ainsi couvrir par exemple un tiers, la moitié ou toute la place de Sardaigne, comme pour la Vogue de Carouge. M. Leitner regretterait que la réflexion ne puisse pas avoir lieu, également sur l'aspect d'une optimisation du montage et du démontage et de l'entreposage de la structure. Dans ce sens, il invite le Conseil municipal à prendre en considération la motion et à la renvoyer en commission.

Mme Uldry fait part d'une information qui pourra peut-être amener certains à changer d'avis. L'ancien conseiller administratif, M. Nicolas Walder, avait prévu, dans le projet de rénovation du parking de Sardaigne, que celui-ci puisse soutenir une éventuelle couverture sur la place.

La prise en considération est acceptée par 21 oui, 6 non et 2 abstentions.

Le bureau propose le renvoi en commission Entretien du domaine public.

Il n'y a pas d'autre proposition et le Président ouvre le tour de pré-consultation.

M. Chérix estime qu'il est important de rediscuter de ce sujet, même si de nombreux éléments ont déjà été mentionnés, voire rementionnés autour de cette table. Dans un souci d'efficacité, il souhaiterait néanmoins éviter que les nombreux arguments avancés notamment en novembre 2018 soient répétés lors de la commission, raison pour laquelle il recommande de fournir un résumé des discussions qui avaient eu lieu à l'époque. Il note ensuite que le sapin de Noël est un élément important à prendre en compte dans la réflexion. Par ailleurs, il souhaiterait que la maquette, pour autant qu'elle existe encore, soit à disposition en commission. Enfin, la présence d'un tentiste, par exemple Mamajah, serait utile pour présenter des tentes qui seraient un peu plus esthétiques, ainsi que la présence d'un ingénieur notamment pour les calculs de prise au vent.

M. Meyer avait demandé la parole concernant la proposition de renvoi en commission, mais M. le Président a été un peu vite. Il voulait souligner qu'il s'agit d'une question d'urbanisme, pour laquelle il faut des spécialistes urbanistiques, et non pas d'une question d'entretien du domaine public.

Puisqu'il s'agit notamment de préservation du patrimoine, M. Etienne propose qu'un d'un représentant du service des monuments et des sites soit auditionné, pour un premier avis sur les possibilités de couverture de cette place.

M. Voignier abonde dans le sens de M. Chérix : il faut amener de la nouveauté. Il invite les commissaires à travailler avec leurs groupes respectifs, afin de pouvoir amener des solutions en commission. La motion ne prétend pas amener une solution toute faite. Elle demande que la question soit étudiée, ce qui signifie que tout un chacun peut proposer des solutions. Les membres du Conseil municipal ont certainement d'excellentes idées ou des exemples de structures qui auraient été mises en place ailleurs. C'est dans cette volonté de discussion que la motion a été portée par Mme Uldry.

Mme Sana-Oppliger attire l'attention des commissaires sur la nécessité d'éviter que cette structure n'engendre trop de nuisances sonores. Avec les tables qui sont restées tout l'été, les personnes venaient s'installer presque comme sur une place de pique-nique.

M. Ducellier revient sur la recommandation de M. Etienne. Il ne lui semble que le service des monuments et sites ait été sollicité pour les discussions relatives à la dalle de toiture du parking, mais intégrer ce service pourrait être une excellente idée... Puis il recommande d'anticiper, dans les réflexions liées à cet aménagement, la future rénovation du site à plus long terme et notamment la question du stationnement.

13. MOTION MO 043-2024 P : « FETE DU SPORT ET DE LA SANTE »

Comme le veut l'usage, le Président demande au secrétaire de donner lecture de la motion avant de passer la parole aux auteurs du texte pour une brève présentation.

Le secrétaire donne lecture de la motion :

*Mesdames les Conseillères
municipales, Messieurs les
Conseillers municipaux,*

Vu que le sport est fortement conseillé pour une meilleure hygiène de vie au point de vue physique et psychologique.

Vu que la pratique d'une activité sportive permet de partager des moments conviviaux et sociaux.

Vu que nous avons à Carouge un grand nombre de clubs sportifs connus, mais aussi inconnus.

Vu qu'en 2011, nous avons déjà programmé une fête du sport et de la santé.

Vu que nous avons créé le carrefour du mouvement.

Vu le nombre de sportifs qui sont récompensés lors de l'apéritif communal.

Par ces motifs, le Conseil municipal de Carouge

Invite le Conseil administratif

A étudier la possibilité de faire des démonstrations et des initiations avec les clubs de sport carougeois.

A étudier la possibilité d'utiliser la place du Boulodrome avec toutes les nouvelles infrastructures.

A prendre langue avec les présidents des clubs sportifs pour connaître leurs intérêts.

A prendre langue avec les buvettes du stade de foot de Carouge et le Boulodrome pour savoir s'ils peuvent tenir la buvette.

A discuter avec les présidents de clubs pour avoir quelques vedettes de leurs clubs.

Le Groupe PLR Carouge, le 11 septembre 2024

Mme Uldry rappelle qu'en 2011, une fête du sport s'est déroulée dans plusieurs lieux de Carouge – malheureusement, cette fête s'est arrêtée. Carouge a la chance de disposer d'un carrefour du mouvement, avec de nombreuses activités, où pourrait avoir lieu la fête du sport et de la santé proposée par la motion, mais Mme Uldry reste ouverte à une fête qui se déroulerait ailleurs à Carouge, si tel est le souhait du Conseil municipal. La motion propose donc d'organiser à nouveau une fête du sport, pour faire connaître toutes les associations sportives carougeoises. Chaque club de sport pourrait faire une démonstration de ses activités – Mme Uldry est certaine que personne ne connaît tous les sports qui peuvent être pratiqués dans cette si belle commune. Pour finir, elle citera la journaliste de *La Tribune de Genève* à propos de la fête du sport qui s'est déroulée le week-end dernier aux Bastions et en Vieille Ville et qui a remporté un franc succès. Ces mots illustrent bien les pensées de Mme Uldry et sa vision de cette fête du sport. « La fête du sport vise d'une part à encourager la pratique sportive auprès du plus grand nombre, d'autre part à donner de la visibilité aux différents clubs qui peuvent se présenter et susciter des vocations. Une manière aussi de les mettre en valeur et les remercier pour leur engagement quotidien, très souvent bénévole, qui permet de faire vivre le sport » à Carouge.

La prise en considération est acceptée par 28 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.

Le bureau propose le renvoi en commission Sports et loisirs.

Il n'y a pas d'autre proposition et le Président ouvre le tour de pré-consultation.

M. Lauret considère qu'une fête du sport et de la santé est une excellente idée. Il relève que Mme Uldry a mentionné l'existence, par le passé, de la fête du sport à Carouge. Il serait intéressant de présenter en commission un bref rappel historique et les raisons pour lesquelles cette fête n'a pas perduré.

M. Chérix abonde dans le sens de Mme Uldry concernant l'importance du sport. Sauf erreur, la fête du sport en ville de Genève se déroule tous les deux ans. Il recommande donc soit de faire la fête du sport et de la santé avec la ville de Genève, soit de la faire en alternance avec celle-ci, une année sur deux. Par ailleurs, une audition de l'organisateur de la fête en ville de Genève pourrait être utile pour comprendre les contraintes d'une telle fête et les solutions.

M. Voignier signale qu'une des premières fêtes du sport à Carouge a eu lieu sur un site bien défini, la piscine de la Fontenette. La fête du sport était une belle fête, du reste organisée en collaboration avec la ville de Genève. Ensuite, la manifestation a été « délocalisée », dans les différentes sociétés sportives. M. Voignier pense qu'un historique serait effectivement utile à la commission. Pour l'anecdote, la fête, à l'époque, allait jusqu'à des démonstrations de moto nautique dans le bassin de la Fontenette – cela ne se ferait plus aujourd'hui. De tels défis seraient intéressants dans le cadre de la nouvelle fête du sport, comme le ski aux Bastions. M. Voignier ne doute pas que les associations sportives carougeoises aient de belles idées et de nombreuses activités à proposer.

M. Isabella recommande de fournir à la commission une liste de tous les clubs sportifs et toutes les associations sportives qui existent à Carouge.

Le Président précise que cette information figure sur le site internet. Un lien sera envoyé aux membres du Conseil municipal et, le cas échéant, une liste sera fournie en commission.

M. Leitner relève que de très nombreuses activités sportives ont lieu en différents endroits de Carouge. En plus d'un lieu central, il serait intéressant de proposer des points décentralisés, pour amener plusieurs sports par exemple aux Pervenches et ailleurs. Ce serait plus pertinent et plus facilement réalisable qu'une grande fête uniquement vers le centre aquatique et le boulodrome. Par ailleurs, il invite les commissaires à s'interroger sur la durée de cet événement (un week-end seulement ou un peu plus longtemps).

Mme Sana-Oppliger suggère d'inviter les associations qui ne sont pas des clubs mais qui sont actives dans le domaine du sport, comme celle qui organise les urban training.

Mme Uldry recommande de penser également aux sports pour les personnes à mobilité réduite. Elle signale par ailleurs qu'en ville de Genève, une association LGBT était présente pour tout ce qui concerne l'aspect LGBT dans le sport. Enfin, la Commune pourrait approcher l'association Stop Suicide, sachant que le suicide concerne beaucoup les jeunes. Allier le sport avec cette association pourrait être positif.

Mme Bertholon propose d'inviter Carrefour addictionS, puisque le sport est un moyen de sortir des addictions.

Mme Kaytak suggère d'inviter un intervenant spécialiste de l'obésité chez les enfants, qui est un sujet important.

14. POSTULATS

Il n'y en a pas.

15. RESOLUTION RM 009-2024 P : « PROMENADE DES ORPAILLEURS : SIGNALÉTIQUE ET SECURISATION »

Le Président demande au secrétaire d'en donner lecture, avant de passer la parole aux auteurs du texte pour une brève présentation.

Depuis l'ouverture récente du tronçon carougeois de la VVA (Voie Verte d'Agglomération), il est devenu nécessaire d'indiquer clairement les règles de circulation applicables sur la partie de la promenade des Orpailleurs comprise entre la passerelle de la Fontenette et le pont du Val d'Arve.

Sur ce tronçon, les cycles sont invités à y rouler au pas et les chiens peuvent s'y ébattre en liberté.

Par ces motifs, le Conseil municipal

invite le Conseil administratif

- A procéder sans tarder non seulement à la pose des dernières chicanes encore manquante, mais également à disposer aux points sensibles des panneaux lisibles et de grandes dimensions analogues à ceux existants aujourd'hui dans la zone piétonne du Centre de Carouge.

Pierre BAERTSCHI et Alain VOIGNIER

M. Baertschi qualifie cette résolution de « coup d'accélérateur ». Depuis la construction des pistes cyclables sur la route de Veyrier, des circuits rapides permettent aux cyclistes de se déplacer depuis le pont du Val d'Arve jusqu'au centre de Carouge. Toutefois, comme le tronçon de VVA n'est pas encore réalisé sur la rue de l'Aubépine, les cyclistes arrivent sur le tronçon mentionné par la résolution sans qu'aucune indication ne les informe qu'à partir du pont de la Fontenette, le circuit de la VVA s'arrête. Il serait donc utile d'indiquer à cet endroit de façon très claire « Fin de la voie verte ». En outre, les panneaux qui ont été mis en place, et qui correspondent à la réglementation habituelle, sont difficiles à lire – l'un d'eux est caché par la végétation, un autre est placé de sorte qu'il faut une très bonne vue pour lire ce qu'il indique. Dès lors, les panneaux de mise en garde qui ont été installés dans la zone piétonne pourraient aussi être disposés à l'entrée de ce secteur, où les chiens peuvent s'ébattre en liberté et où de nombreuses personnes font du jogging. Il conviendrait également de rappeler que les cyclistes doivent rouler au pas sur ce tronçon, parce que certains n'en sont absolument pas conscients. M. Baertschi avait déjà demandé la mise en place de tels panneaux au mois de février passé pour que, une fois l'été arrivé, les cyclistes aient pris les bonnes habitudes. Il faut un complément de panneaux, de sorte que la situation soit claire. Telles sont les raisons de cette résolution.

Mme Molinari apporte quelques renseignements complémentaires à la réponse qu'elle avait apportée à M. Baertschi lors du Conseil municipal du mois d'avril, quand il avait demandé la pose de panneaux. Elle lui avait alors indiqué que les panneaux avaient été commandés. Ils ont été posés depuis lors. M. Baertschi et Mme Molinari ont du reste eu le plaisir d'échanger devant un panneau qui rappelle la priorité absolue des piétons, qui indique que les chiens peuvent ne pas être tenus en laisse et qui enjoint les vélos à rouler au pas. Ce sont toujours les mêmes indications que celles qui existent depuis fort longtemps sur ce tronçon. À l'occasion de cet échange qui a eu lieu il y a environ trois semaines, M. Baertschi a évoqué le besoin de mettre des panneaux plus grands, comme ceux installés sur la place du Marché. Mme Molinari lui avait répondu qu'elle n'avait aucune opposition à cette proposition, qu'elle en parlerait avec ses services et que ce serait fait. Concernant la VVA, au-delà de la chicane qui a été installée maintenant depuis longtemps, un panneau indiquant la direction de la VVA serait effectivement envisageable. Mme Molinari relève toutefois qu'actuellement, la circulation VVA depuis la rue de l'Aubépine n'est pas importante puisque la VVA n'existe pas encore sur ce tronçon-là. Enfin, concernant la vitesse trop élevée des vélos en descendant du boulo-drome, Mme Molinari avait expliqué à M. Baertschi que la largeur de la voie était trop grande pour une simple chicane et qu'une barrière sur mesure avait été commandée. Cette barrière sera livrée à la fin du mois de septembre et installée au début du mois d'octobre – il a fallu un peu de temps pour la fabriquer, compte tenu notamment des vacances d'été.

M. Kupferschmid signale que, dans la mesure où les aménagements demandés sont déjà en cours et seront bientôt terminés, et dans la mesure où la conseillère administrative en charge a confirmé qu'elle accueille positivement les suggestions des auteurs de la résolution, le groupe des Verts ne prendra pas en considération la résolution.

M. Meyer considère qu'il s'agit d'un problème absolument mineur. Au vu des réponses que Mme la Conseillère administrative vient de donner, confirmant que les éléments qui doivent être mis en place le seront et que des panneaux plus grands seront installés, il se demande pourquoi une résolution a été déposée. Il s'agit en réalité de résoudre un problème qui n'est pas majeur et qui est déjà en cours de résolution. Dès lors, M. Meyer est fermement opposé à la résolution.

M. Voignier pense que les personnes qui empruntent la promenade des Orpailleurs à pied seront contentes de savoir qu'un conseiller municipal se permet de considérer qu'il ne s'agit pas d'un problème majeur. Prendre en considération cette résolution ne signifie pas

nécessairement la renvoyer en commission. M. Baertschi et M. Voignier seraient satisfaits par un renvoi au Conseil administratif, au vu des informations que Mme Molinari a données. Prendre en considération un objet relève du respect d'une demande qui est formulée. Considérant que l'engagement de la conseillère administrative en charge est de bonne augure, M. Voignier invite donc le Conseil municipal à prendre en considération la résolution et à la renvoyer directement au Conseil administratif pour traitement.

Si M. Baertschi évoquait plus tôt un coup d'accélérateur, c'est parce que tous les éléments qui figurent dans cette résolution figuraient déjà dans une question écrite. L'on peut mettre du temps, l'on peut faire du déni comme vient de le faire son collègue de parti, M. Meyer. M. Baertschi emprunte depuis longtemps la promenade des Orpailleurs, par le passé avec ses enfants, maintenant avec son épouse, avec son chien. M. Meyer y fait du jogging, mais il n'y a jamais circulé avec des enfants, par exemple. Il peut bien sûr avoir un autre avis que celui de M. Baertschi, mais ce dernier, comme son collègue M. Voignier, affirme qu'il s'agit d'un véritable objet. Cela dit, un renvoi au Conseil administratif pourrait effectivement le satisfaire.

M. Barbuzzi indique que le groupe Le Centre-Vert/libéraux soutiendra la prise en considération et le vote de la résolution qui permettra de montrer que le Conseil municipal soutient les démarches déjà entreprises par Mme la Conseillère administrative. Il encourage donc le Conseil municipal à prendre en considération la résolution et à la renvoyer au Conseil administratif, parce qu'il ne sert effectivement à rien d'en discuter en commission.

Mme Bertholon demande une brève interruption de séance.

La séance est suspendue quelques minutes.

La parole n'étant plus demandée, le Président soumet au vote la prise en considération de la résolution.

La prise en considération est acceptée par 20 oui, 6 non et 3 abstentions.

Le bureau propose le renvoi en commission Entretien du domaine public.

M. Voignier propose le renvoi au Conseil administratif.

M. Baertschi soutient cette proposition.

Le renvoi au Conseil administratif est accepté 26 oui, 1 non et 2 abstentions.

16. PETITION PE 018-2024 P : « POUR LA CREATION DE LOGEMENTS AVEC ENCADREMENT POUR PERSONNES AGEES (I.E.P.A) DANS NOTRE COMMUNE »

Cette pétition, munie de 380 signatures, a été envoyée à la Mairie de Carouge le 26 août 2024 et adressée au Conseil municipal. Le Président demande au secrétaire d'en donner lecture.

Au Conseil municipal et au Conseil administratif de la Ville de Carouge, aux Fondations immobilières de droit public de la Ville de Carouge et du Canton, au Grand Conseil de la République et Canton de Genève

Pour la création de logements avec encadrement pour personnes âgées (I.E.P.A.) dans notre commune

Selon les prévisions du Département de la cohésion sociale, d'ici quelques années un habitant sur quatre aura atteint l'âge de l'AVS. Et selon les indications reçues de l'Imad, il n'y aurait actuellement que 75 appartements de ce type (I.E.P.A.) sur la commune de Carouge. Avec ce vieillissement de la population et par conséquent les soucis de santé découlant de l'âge, il n'y a manifestement pas assez de logements type I.E.P.A. (appartements pour personnes âgées) dans la commune de Carouge.

Pour les habitants de notre commune, être contraints de devoir se déplacer dans d'autres lieux éloignés de notre ville, cela va créer un désarroi et inévitablement une dégradation de la santé.

Avec les projets de construction de nouveaux logements sur le territoire de la commune de Carouge et principalement dans le cadre du PAV, cela doit permettre la création de logements répondant à notre demande, dans un cadre convivial, proche des commerces et des transports publics.

Le Président rappelle que, dans ses articles 49 et 50, le règlement du Conseil municipal ne prévoit pas la prise en considération des pétitions, mais prévoit :

- a) Soit le renvoi en commission
- b) Soit le renvoi direct au Conseil administratif en l'invitant à répondre aux pétitionnaires
- c) Soit l'ajournement pour un traitement ultérieur
- d) Soit le classement sans traitement

Le bureau propose le renvoi en commission des Pétitions.

Il y a quelques années, M. Morex était président de la Fondation communale pour le logement des personnes âgées (FCLPA). Dès qu'il a été question de construire dans le PAV, la fondation s'est adressée au Conseil administratif afin de lui demander d'étudier la possibilité de construire dans le périmètre de Grosselin ce genre d'appartements pour les personnes âgées de la commune. Puisque le Conseil administratif est déjà informé de la demande de la fondation, M. Morex propose de renvoyer directement la pétition au Conseil administratif.

Lorsqu'une pétition est soumise au Conseil municipal, M. Voignier est favorable en principe à recevoir les pétitionnaires. Dans le cas présent, il souhaite savoir si les répondants de cette pétition sont connus et s'ils habitent à Carouge. En effet, lorsqu'une pétition est plutôt générique et qu'elle est envoyée à de nombreuses instances, recevoir les pétitionnaires ne présente pas le même intérêt.

Le Président n'ayant pas la réponse à cette question, M. Voignier propose d'ajourner la pétition pour un traitement ultérieur. Il serait pertinent de recevoir les pétitionnaires et leur expliquer les contraintes et la complexité de construire un IEPA, qu'il en existe actuellement deux à Carouge et qu'il ne sera peut-être pas possible d'en construire un de la même taille qu'à la rue Vautier, et que la FCLPA recherche constamment des lieux. Mais pour cela, il faut des répondants.

Le Président relève que deux propositions ont été formulées. La première consiste à renvoyer directement la pétition au Conseil administratif. La deuxième consiste à ajourner la pétition pour un traitement ultérieur. Il soumet au vote le renvoi direct au Conseil administratif avec réponse aux pétitionnaires.

Le renvoi au Conseil administratif est refusé par 8 non, 2 oui et 19 abstentions.

Le Président constate que, par conséquent, la pétition est ajournée pour un traitement ultérieur. Ce point sera remis à l'ordre du jour du prochain Conseil municipal, en espérant avoir obtenu entretemps des informations sur les répondants.

17. QUESTIONS

Réponses du Conseil administratif aux questions en suspens des membres du Conseil municipal

Réponse écrite de M. Fraomene à la question écrite QE 053-2024 de Mme Leuzinger intitulée « Hébergements d'urgence »

J'ai le plaisir de répondre à la question écrite de Mme Brigitte Leuzinger soumise lors du Conseil Municipal du 20 juin concernant les hébergements d'urgence.

La Commune met à disposition 10 hébergements d'urgence pour les habitants et habitantes de notre Commune qui rencontrent des difficultés imprévues dans leur vie quotidienne. Les types d'hébergements proposés sont 3 logements de 2 pièces, 2 logements de 3 pièces, 4 logements de 4 pièces et un logement de 4,5 pièces.

Les bénéficiaires sont principalement des personnes qui ont perdu leur logement et/ou se trouvant dans des situations très précaires d'hébergement des à des conditions et des situations de séparation, de violence, de sous-location, d'hébergement chez des tiers, de suroccupation ou de logements insalubres.

Les durées d'occupation de ces logements vont de quelques mois à plusieurs années avec une durée moyenne minimale de deux ans.

Tous les occupants et occupantes sont en recherche d'un logement pérenne avec des capacités financières souvent limitées dans des régies sociales et parfois certains ont également des limitations à l'accès aux logements sociaux liées à la durée de leur résidence sur le territoire.

À Carouge, nous parlons davantage de logements relais que de logements d'urgence, car il est rare que la vacance d'un logement coïncide avec le besoin immédiat d'une personne. Le manque de solutions pérennes et la tension sur le marché du logement à Genève rendent plus difficiles et plus longues les sorties vers des logements pérennes.

En général, les personnes se voient proposer un logement soit par le secrétariat des fondations immobilières de droit public, soit par la gérance immobilière de la ville de Genève, soit par la fondation immobilière de la Ville de Carouge.

Actuellement à Genève, il manque beaucoup de places d'hébergement d'urgence pour des personnes à la rue ou victimes de violences intrafamiliales. Des logements relais permettent d'accompagner la personne et de stabiliser la situation. De manière générale, le délai d'attente est de plusieurs années pour obtenir un logement approprié.

Réponse de M. Fraomene à la question orale QO 209-2024 de Mme Turgut Bandelier intitulée « Salaires GIAP »

J'ai le plaisir de répondre à la question orale de madame Turgut Bandelier concernant les salaires pratiqués par le GIAP. La question de Mme Turgut Bandelier a été soumise à la direction du GIAP qui nous a transmis les informations suivantes.

Le GIAP ne mandate pas d'agence temporaire pour engager du personnel. Il engage du personnel non permanent qui, à l'origine, ne souhaite pas faire carrière au GIAP et du personnel permanent qui souhaite s'inscrire dans la durée (CDI).

Le personnel permanent ou en CDI animateur est rémunéré selon la classe 8 de l'échelle de traitement de l'État proportionnellement à son taux d'activité, soit à 26,25% pour les postes encadrant les enfants à midi ou à 53,75% pour midi et l'après-midi. La rémunération s'effectue avec le versement de 13 salaires. Treize semaines de vacances sont rémunérées (annualisation) et la progression des annuités est plus rapide qu'à l'État, soit 12 échelons au GIAP à la place de 22 à l'État. Les conditions salariales sont donc compétitives.

En ce qui concerne le personnel non permanent, il est rémunéré à l'heure. Tous ceux qui changent d'avis ou souhaitent faire carrière sont engagés dès l'instant où les critères requis sont remplis. Toutefois, malheureusement, la plupart sont étudiants ou ne souhaitent pas obtenir de CDI. Le salaire de base honoraire est majoré de 10% de participation vacances tout en ajustant cette base aux indexations. Ainsi, ils sont rémunérés pour 2024 à CHF 25,40 plus 10% de vacances. L'intérêt du GIAP étant dans tous les cas de proposer un CDI à tous ceux qui le souhaitent et en remplissent les critères.

La comparaison entre les salariés du personnel permanent et non permanent n'est pas pertinente car leur statut, leur contrat et leurs conditions cadres ne sont pas les mêmes.

Réponse de M. Fraomene à la question orale de Mme Sana-Oppliger intitulée « Campagne de prévention contre le bruit »

À ce jour, il n'est pas envisagé une campagne de prévention sur cette thématique en particulier.

Nonobstant, un affichage préventif visant à sensibiliser les usagers au respect de la tranquillité nocturne a été installé durant la période estivale au bord de la place de Sardaigne, plus particulièrement à proximité de la grande tente, dans le but de rappeler que de 21h à 7h, et en dehors des manifestations dûment autorisées, le repos du voisinage ne doit pas être troublé. Il s'agit d'un dispositif mis en place en raison de l'attractivité que représente ce lieu et de l'importante activité qui se déroule tout au long de l'été.

Par ailleurs, la Ville de Carouge est dotée d'une police municipale ayant un horaire d'activité particulièrement étendu (de nuit et durant les week-ends tout au long de l'année), avec pour mission de veiller à la sécurité, à la tranquillité et au bien-être de la population. Dans ce cadre, elle effectue de nombreuses patrouilles préventives et n'hésite pas à prendre contact avec les noctambules qui occupent l'espace public afin de les rendre attentifs au respect du voisinage et du bien-vivre ensemble. Elle traite également les demandes d'assistance et d'intervention des citoyens sur l'ensemble du territoire communal, tout en veillant à mettre un terme aux nuisances sonores et en sanctionnant, le cas échéant, les auteurs d'infractions.

Le respect de la tranquillité publique faisant également partie des axes prioritaires de la collaboration du contrat local de sécurité, les agents de police cantonale et de la police municipale mènent ponctuellement des actions conjointes et/ou concertées de prévention ou de répression en fonction des besoins identifiés. Selon les problèmes rencontrés, la police municipale peut également activer son réseau de partenaires, comme les travailleuses et travailleurs sociaux hors murs (TSHM) ou la maison de quartier, ceux-ci

pouvant alors contribuer à prévenir les nuisances par leur présence et le contact qu'ils entretiennent auprès de notre jeune population.

Réponse de M. Fraomene à la question orale de Mme Sana-Oppliger intitulée « Nouveau cheminement des écoliers pour l'école des Pervenches »

En complément des réponses apportées au Conseil municipal du mois de juin, les précisions suivantes ont été conjointement apportées par la police municipale et le service de l'urbanisme.

La population carougeoise, en général, et les parents d'élèves, en particulier, ont été informés de la mise en place d'un cheminement sécurisé et du renforcement de l'effectif des patrouilleuses scolaires sur certains plantons via différents canaux de communication. Leurs emplacements pour ceux qui ont été spécialement créés dans le cadre de ce cheminement ont été dûment validés par le département des institutions et du numérique en charge de la police. Au surplus, le nombre de patrouilleuses scolaires a été doublé à certains endroits et leurs responsables ont également été très présentes sur l'ensemble du planton afin de superviser ce déploiement et de s'assurer de la sécurité des élèves durant la semaine de rentrée scolaire.

Ces circonstances étant nouvelles, les actions organisées par la police municipale à chaque semaine de la rentrée scolaire, qui se veulent autant préventives que répressives, lorsque cela s'avère nécessaire, ont été particulièrement orientées au bord du pavillon scolaire provisoire Baylon et sur le chemin des écoliers, afin de renforcer leur sécurité et de sensibiliser les usagers de la route en conséquence. L'unité de proximité de la police cantonale, poste de Carouge, a également fourni un appui ponctuel dans le cadre de ce dispositif.

Enfin, les sociétés situées dans le secteur sud des Tours de Carouge ont été informées par la police municipale de la situation et invitées à faire preuve de la plus grande circonspection lorsqu'elles étaient amenées à transiter sur le cheminement en question. Il leur a été rappelé que la priorité devait être systématiquement et scrupuleusement accordée aux écoliers et aux piétons. Il a été également précisé que la police municipale était présente sur site afin de s'assurer du respect de ce qui précède.

Pour conclure, la police municipale a le plaisir de relever que le dispositif qui a été mis en place a fait ses preuves et qu'il s'agit d'un bel exemple de travail collectif.

Concernant les éléments fournis par le Service de l'urbanisme et l'évolution à moyen terme de l'accessibilité dans le secteur des Tours, un projet du nouvel arrêté de circulation est en cours d'élaboration étroitement avec la collaboration de la Fondation Immobilière de la Ville de Carouge. L'objectif est de clarifier le cadre légal d'intervention et la priorité donnée aux usagers les plus vulnérables tout en s'adaptant aux caractéristiques du quartier. Le projet d'arrêté devrait faire l'objet d'une mise à l'essai d'ici la fin de l'année. Il nécessitera certainement certains aménagements pour prévoir un emplacement adéquat des cases de stationnement nécessaires à chaque usage lié aux ayants-droits ou pour des livraisons selon plage horaire définie. En préalable, le marquage des cases livraison supplémentaires sur la partie sud de l'avenue Vibert de même qu'une dizaine de places deux-roues motorisées sur la chaussée a été sollicité auprès de l'Office cantonal des transports. Ce premier pas devrait permettre de limiter l'accès de véhicules motorisés sur l'axe nord-sud, prioritairement emprunté par les écoliers.

Réponse de M. Fraomene à la question orale de Mme Turgut Bandelier relative à la campagne de lutte contre le harcèlement peu visible

Les couleurs ainsi que le graphisme de la campagne de lutte contre le harcèlement de rue sont issus d'un concept entièrement créé par la ville de Genève. Les armoiries de la Ville de Carouge ont été ajoutées à ce visuel comme cela s'est fait dans les autres communes signataires de la convention avec la Ville de Genève, comme Lancy, Meyrin et Vernier à ce jour. Cette convention traite notamment de la gestion de l'accompagnement et du monitoring de cas de harcèlement de rue signalés sur le territoire de la Ville de Carouge via l'application « Genève en poche » mise en place par la Ville de Genève. Dès lors, notre Commune ne dispose pas d'autres marges de manœuvre à cet égard.

Nonobstant, la campagne d'affichage du mois de juin 2024, qui sera reconduite dans le courant du mois de septembre prochain, s'est accompagnée d'autres actions visant à la rendre visible auprès du public. Ainsi, la communication via les réseaux sociaux, la sensibilisation du public par le biais de différentes approches, allant de la présence des APM sur le marché, à la distribution de cartes de visite permettant de télécharger l'application Genève en poche pour accéder à des signalements, ainsi que des démarches collaboratives visant à faire connaître ce concept auprès des partenaires étant au contact de la population, tels que les travailleuses et travailleurs sociaux hors murs, le personnel de piscine de la Fontenette et du service des affaires sociales ont fait partie de ces actions. À cela s'ajoute prochainement une proposition d'affichage d'un format adapté qui sera mis à disposition des établissements publics, plus particulièrement des bars, permettant également de télécharger ladite application.

Bien entendu, des réflexions en ce sens continueront d'être menées afin de connaître ce dispositif et d'inciter les personnes victimes de harcèlement de rue à signaler les cas à la police municipale.

Complément de réponse de Mme Molinari à la question orale de M. Ducellier relative à la signalisation vélo

Dans le cadre de la mise en œuvre de son projet de réorganisation de l'offre en stationnement vélo et moto, la Commune a été informée ce printemps par le service cantonal en charge que les plans de marquage pourtant dûment approuvés par le même office, ne répondaient pas pleinement aux exigences légales fédérales en matière de signalisation routière. En effet, l'inscription en toutes lettres du mot « VELO » sur les emplacements qui leur sont dédiés n'a pas de portée légale et ne permet donc pas aux instances habilitées d'amender les usagers qui utiliseraient ces places de manière illicite.

Afin de faire correspondre les places vélo réalisées avec le cadre nouvellement indiqué, permettant d'amender les éventuels contrevenants, la Commune a dû établir des arrêts de circulation qui permettront l'inscription du logo officiel vélo conforme à la législation fédérale. Il s'agit donc d'un pictogramme, et non pas d'une écriture. L'alternative, qui consiste à rajouter un panneau de signalisation à chacune des zones de stationnement, nécessiterait la pose de plusieurs mâts dans des secteurs déjà très encombrés, en particulier dans la zone du Vieux-Carouge, et n'a pas été retenue. Le travail d'établissement des arrêtés, qui prend un certain temps, est en cours et j'ai bon espoir que nous puissions finaliser ces marquages d'ici la fin de l'année.

Nouvelles questions des membres du Conseil municipal

Questions écrites

M. Kupferschmid : Feux asservis à la vitesse

Sachant que :

- Certains usagers dépassent régulièrement les vitesses autorisées dans les rues de notre ville ;
- Ces dépassements mettent en danger les autres usagers de la route, particulièrement les enfants, les piétons et les cyclistes ;
- Ces dépassements, par le bruit et la pollution qu'ils provoquent, affectent la santé de la population,

Serait-il potentiellement possible de mettre en place des feux de circulation asservis à la vitesse ?

Ces feux de circulation fonctionnent de la manière suivante. Soit le feu passe au rouge quand le véhicule dépasse la vitesse autorisée, soit le feu est normalement au rouge et, si le véhicule respecte la limitation de vitesse, le feu passe au vert.

De tels feux auraient les avantages suivants. Ils permettent de récompenser les usagers qui respectent les limites de vitesse. Contrairement aux seuils de ralentissement, ils n'affectent que les usagers qui dépassent la vitesse autorisée. En conséquence, par rapport aux seuils, cela diminue le bruit et la pollution dus aux freinages et aux accélérations. Des modèles portables peuvent être utilisés dans différentes rues. Il est à noter que ce type de feux est déjà en usage dans des pays étrangers, notamment en France voisine.

M. Prod'Hom : Ayons une attitude durable et exemplaire pour nos entreprises locale, 60 jours c'est trop

Nous allons voir fleurir en 2025 des promesses électorales, dont celle qui touche à l'économie locale, le savoir-faire de nos entreprises et la valorisation de ces dernières. Toutes ces mesures sont celles que les électrices et électeurs vont certainement faire porter à nos élu.e.s durant la prochaine législature. Nous avons également eu des débats nourris au sein des commissions pour être attentifs aux emprunts de la Commune mais également sur des prêts que l'on souhaite éthique et durable.

Mais que se passe-t-il réellement pour les entreprises et sommes-nous exemplaires en tant qu'entité publique ?

Il m'a été reporté par plusieurs entreprises du bâtiment et également fournisseurs de la Commune, qui pour certaines avaient un contrat avec un paiement à 30 jours, qu'elles s'étaient vu signifier que le paiement se ferait à 60 jours. Cela pose d'énormes problèmes que l'on peut aisément imaginer pour ces dernières de trésoreries et change les conditions commerciales initiales. Cette situation est souvent aggravée par le traitement, les contrôles nécessaires et les validations, ce qui fait qu'entre l'envoi de la facture et le versement, les délais peuvent être encore plus longs que les 60 jours annoncés.

Mes questions sont donc : Est-ce que c'est le cas ? Est-ce des cas isolés et justifiés ? Et si oui, pouvons-nous veiller à une fluidité des versements ? Et doit-on établir, si elle n'existe pas, une charte éthique de bonne pratique au sein de nos mandataires et de la Commune ?

M. Baertschi : Prévisions d'entretien de la voie verte d'agglomération

Les types de revêtements de sols choisis pour la voie verte d'agglomération sont, d'une part un tapis en béton teinté pour les cycles et, d'autre part, un gravillon dispersé sur un socle en matière du Salève.

Si le revêtement en dur et étanche se prête au passage des balayeuses mécaniques, les surfaces en gravillon devront être nettoyées à l'aide de souffleuses. Ce mode de

nettoyage créera une rapide dispersion des gravillons. Un processus qui a déjà commencé suite au passage de plusieurs orages.

Vu par ailleurs, suite à l'épisode d'inondation torrentielle du 15 novembre 2023 qui a emporté plantations et dispositifs d'arrosage, le Conseil administratif envisage-t-il de prévoir à l'avenir une ligne budgétaire propre à l'entretien de ce parcours ou bien ces coûts seront-ils imputés en tout ou partie aux prestations effectuées par le personnel communal ?

Questions orales

M. Voignier : Sécurité nouvelle école

M. Voignier souligne l'excellent travail effectué sur le parcours scolaire par la police municipale, la police cantonale et les patrouilleuses scolaires, qui sont exemplaires malgré une forte fréquentation. Pour avoir pu suivre des enfants qui se rendaient à la nouvelle école, il a le sentiment – partagé par des parents – que la sortie des enfants peut être dangereuse. En effet, aucune barrière ne protège les enfants de la route, alors que celle-ci est proche de la sortie de l'école et que le trottoir est étroit. Un accident est vite arrivé, surtout avec de jeunes enfants. Il invite le Conseil administratif à être attentif à cette problématique et à y apporter une solution.

Mme Lammar prend note de cette remarque et analysera la situation avec ses services, pour mettre en place les mesures adéquates.

M. Voignier : Résultats et futur bassin des Promenades

M. Voignier remarque que le bassin des Promenades, tel qu'il a été rénové, semble avoir donné satisfaction, puisqu'il n'a pas dû être vidé durant l'été. Il salue l'excellente qualité du travail réalisé, en relativement peu de temps, par M. Dupenloup, du service de l'urbanisme, et l'entreprise mandatée. Il souhaiterait savoir ce qu'il en est pour le futur, et si le Conseil municipal peut s'attendre à une proposition de délibération pour aller de l'avant sur la deuxième partie, qui est attendue – ce dont M. Voignier se réjouit, parce que cela prouve que la population a apprécié la première étape. Il ne souhaitait pas déposer une motion ni soulever la question presque au dernier moment, mais plutôt anticiper dès ce soir avec cette question orale et éventuellement proposer de convoquer une commission pour parler de la deuxième étape et faire le bilan de la première.

Mme Molinari remercie M. Voignier pour les félicitations qu'il a adressées à l'équipe du génie civil, qui a travaillé avec beaucoup d'entrain et de compétences, sur ce dossier comme sur tous les autres. Le résultat a effectivement été à la hauteur de ce qui était espéré, malgré la complexité de la tâche. Le nouveau système de drainage a pu capturer les eaux de ruissellement même pendant les pluies torrentielles du mois de juillet, et ce quelques jours après sa mise en fonction. Concernant la deuxième étape, il faut être conscient qu'elle est encore plus complexe que la première. L'objectif est de présenter une délibération au Conseil municipal au cours du premier semestre 2025. Toutes les canalisations en sous-sol reliées au système de bassins devront être remplacées. Or, les études qui ont été menées démontrent que de nombreuses canalisations sont imbriquées dans les racines des grands platanes. Il est extrêmement compliqué de savoir comment intervenir sans abîmer ces racines, mais les services y travaillent. Par ailleurs, le projet devra être compatible avec les futurs aménagements – quels qu'ils soient – de Vibert / Sardaigne, sur lesquels le Conseil municipal est appelé à voter prochainement. Les coûts liés aux travaux de génie civil en sous-sol, qui sont extrêmement complexes, devront être analysés en détail. Mme Molinari mentionne en outre qu'il faudra revoir entièrement le système technique de la pompe. La ville de Carouge recherche un système qui soit à

même de gérer une utilisation plus intensive de la structure que par le passé, sachant que les points d'eau sont toujours plus fréquentés. Selon Mme Molinari, le Conseil administratif sera en mesure de présenter au Conseil municipal une délibération au premier semestre 2025, mais la deuxième étape sera réalisée pour l'été 2026, et non pas l'été 2025.

M. Voignier : Vélos pied à terre – zone du T

M. Voignier a reçu un certain nombre de réponses en début de séance sur ce sujet, mais il rappelle que le postulat a été déposé en 2022 – il ne reviendra pas sur les raisons pour lesquelles la mise en place des mesures a pris autant de temps – qu'il portait à l'origine sur toute la zone piétonne, à tout moment. Le Conseil municipal avait finalement limité le postulat à la zone du T et seulement pendant le marché. Or, M. Voignier s'aperçoit maintenant que les mesures ne concernent que les jeudis et samedis, mais pas les mercredis. Il est gêné par le fait qu'une décision du Conseil municipal, fruit de nombreuses concessions, n'ait pas été respectée. Il espère que le choix du Conseil administratif s'explique par une bonne raison, que l'OCT pourra lui confirmer le cas échéant. Il ajoute que, si la réponse que Mme Molinari apportera ce soir ne le satisfait pas, il posera une question écrite lors d'une prochaine séance.

Mme Molinari explique que plusieurs éléments, amenés par la police municipale et par le service de l'urbanisme, ont conduit à cette décision. Le sujet a été discuté au sein du Conseil administratif. Premièrement, des livraisons importantes ont lieu le mercredi matin dans le secteur du T. Or, des vaubans seront posés pour renforcer le message des panneaux. Ces vaubans seraient problématiques pour les livraisons. Deuxièmement, il faudrait les enlever et les remettre à chaque passage des ayants-droits, ce qui semblait compliqué. Troisièmement, le marché du mercredi matin est situé essentiellement sur le centre de la place. Par conséquent, il y a moins de problèmes d'usage sur la zone piétonne elle-même. À ces éléments centraux s'ajoutent toutes sortes de considérations techniques. Mme Molinari souligne en outre la difficulté d'obtenir rapidement et facilement des réponses des services de l'Etat. Elle reviendra prochainement sur les questions d'accès et de panneaux sur la partie nord du tronçon de St-Joseph. La Commune souhaite en effet améliorer les panneaux pour éviter que les voitures ne se perdent et arrivent finalement dans ce secteur.

M. Voignier : Horaires et utilisation de la piscine des Pervenches

M. Voignier relève que la piscine des Pervenches sera bientôt particulièrement sollicitée. Or, des lignes d'eau sont données au club de natation. Il peut arriver qu'un cours particulier soit donné à un nageur, alors que le public n'a que trois lignes à disposition, par exemple. M. Voignier espère que l'utilisation pour le club n'a pas été étendue au détriment du public. Par ailleurs, il suggère d'améliorer les horaires d'ouverture de la piscine des Pervenches durant les vacances scolaires. Il regrette en effet que la piscine ne soit pas davantage ouverte pour le public, par exemple des après-midis pour les enfants. Il ne comprend pas non plus pourquoi, le vendredi soir précédant les vacances scolaires, la piscine est fermée au public. Il ne s'agit pas de la salle de gymnastique d'une école que personne ne fréquente le lendemain et qui par conséquent n'est pas utilisée le vendredi soir. Enfin, M. Voignier souhaiterait une présentation en commission, pour anticiper l'été prochain, quand la fréquentation de la piscine des Pervenche augmentera (horaires, abonnements, etc.).

Selon les informations qui ont été transmises à Mme Lammar, les horaires des lignes d'eau sont les mêmes que l'année dernière. Il n'y a donc pas de lignes d'eau qui auraient été retirées aux uns pour être données aux autres. Pour ce qui est de la deuxième question de M. Voignier, la Commune va effectivement analyser les possibilités, étant précisé qu'il n'est pas évident de jongler avec les effectifs – des horaires élargis sont plus

faciles à mettre en place pour le club que pour le public, dont les besoins en gardiennage sont plus importants. Enfin, concernant les horaires pour l'été prochain, l'analyse est en cours. Il s'agit en effet d'anticiper la mise en place, qui sera complexe puisqu'il faudra gérer le public, le club ainsi que les différents usagers et usagères de la piscine notamment pendant la période de fermeture de la Fontenette.

M. Morex : Déplacement d'un panneau

M. Morex rappelle que, lors de la réalisation de la voie verte d'agglomération, la colonne, qui est le vestige des anciens abattoirs, a été déplacée. La Commune se soucie de son patrimoine, ce dont M. Morex se réjouit. En revanche, elle a placé un panneau signalant « Hôpital » qui cache la colonne. Ne pourrait-elle pas le déplacer de 50 centimètres ou un mètre ?

Mme Molinari analysera la situation.

M. Morex précise que le panneau peut être déplacé puisqu'il est planté dans la terre meuble.

M. Lauret : Espace de récupération

La question de M. Lauret porte sur l'espace de récupération cantonal à l'avenue de la Praille. Actuellement, la fermeture le dimanche ne permet plus aux personnes qui souhaitent faire du tri ou du nettoyage, ou entretenir leur jardin durant leur jour de repos de déposer leurs différents détritiques, meubles, électroménager, etc., dans cet espace. Ces espaces permettent à la population d'éliminer gratuitement ses déchets ménagers en complément des prestations communales. De plus, les personnes surprises par la fermeture le dimanche laissent leur chargement devant l'entrée. Les détritiques s'amoncellent sur l'avenue de la Praille pendant plusieurs jours, jusqu'à leur retraitement par les services communaux. M. Lauret demande si la ville de Carouge peut s'assurer que cet espace soit véritablement rouvert le dimanche, comme prévu, à partir du 1^{er} octobre.

Mme Molinari apportera une réponse lors du prochain Conseil municipal.

M. Baertschi : Parc Noie-tes-Puces et toilettes publiques

M. Baertschi relève que, sur le parcours depuis le pont Neuf jusqu'au pont de Vessy, qui est maintenant bien fréquenté, l'on peut trouver des toilettes publiques vers le boulodrome, mais il n'y en a pas sur le premier tronçon. Il demande s'il serait envisageable d'installer des toilettes sèches ou d'un autre type au parc Noie-tes-Puces, qui sera bientôt inauguré. Cela permettrait d'éviter que les personnes fassent finalement leurs besoins au bord de l'Arve.

Mme Molinari indique que l'installation de toilettes sèches au parc Noie-tes-Puces est effectivement envisagée dans le cadre des réflexions du service de la voirie et du service de l'urbanisme, notamment en relation avec la nouvelle place de jeux. Le dossier est en cours d'analyse. Mme Molinari sera bientôt en mesure d'apporter des précisions sur ce sujet.

M. Baertschi : Sachets pour crottes de chiens sur la VVA

M. Baertschi signale que, sur la première partie de la VVA, il n'y a pas de distributeurs de sachets pour crottes de chiens. Par conséquent, certains propriétaires de canidés, un peu par dépit, laissent les déjections de leur chien. M. Baertschi suppose qu'il s'agit d'un simple oubli, mais il tenait à le relever ici.

Mme Molinari prend note de cette information.

M. Isabella : Peinture ou pas peinture ?

M. Isabella mentionne que, il y a quelques mois, une place rectangulaire a été délimitée avec de la peinture blanche, sur le trottoir de l'avenue Vibert, à l'extrémité des cases postales, près du passage pour piétons situé au milieu du tronçon, sans autre signalétique. Durant une longue période, cet emplacement a servi de décharge pour encombrants. Il y a peu, ces lignes blanches ont été repeintes en noir.

- 1) À quoi était destinée cette place ?
- 2) Combien ont coûté ces opérations (y compris la récolte des encombrants) en heures de travail pour les collaborateurs de la voirie ?
- 3) Pourquoi ce travail inutile a-t-il été ordonné ?
- 4) Pourquoi tous les tenants et aboutissants ne sont-ils pas analysés avant d'entreprendre de tels travaux ?

Mme Molinari se renseignera et apportera une réponse lors d'une prochaine séance.

M. Leitner : Rue Louis-de-Montfalcon

M. Leitner emprunte régulièrement la rue Louis-de-Montfalcon. Il a constaté de très nombreuses fissures, parfois tellement larges que de la verdure y pousse. De mémoire, cette rue a été refaite il y a sept ou huit ans. L'avancée de ces fissures ne correspond pas à une dégradation normale. Il souhaite savoir si la Commune a connaissance de ces fissures et si elle compte laisser faire la nature ou réagir.

Mme Molinari se renseignera sur l'état de cette rue et apportera une réponse ultérieurement.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 22h30.